

Les échos de BONNE



SOMMAIRE

Edito du Maire	
Agenda	2
Etat-civil	
Délibérations du Conseil municipal	3
Informations utiles	
Vie municipale	4
Budget 2023	5
Vie municipale	8
Histoire et patrimoine	17
Annemasse Agglo	18
Droit d'expression Vie communale	19
Bonnes nouvelles	20

Bulletin Municipal N° 104
Août 2023
www.mairie-bonne.fr

COMMUNE DE
BONNE



Photos : 50ème anniversaire de la
fusion de Loëx et de Bonne



Edito du Maire



Le cinquantième anniversaire fut une bien belle journée qui fera date dans les mémoires bonnoises. On a pu voir une foule des grands jours comme celle de 1973 : une grande partie des habitants de Loëx mais aussi de nombreux Bonnois, l'Harmonie Municipale, les Trompes de Chasse... Le cortège s'est élançé du Pont de la Menoge d'un côté et de la chapelle de Loëx de l'autre pour se retrouver symboliquement au niveau de la Croix de Bailly. Merci à nos trois parlementaires, Cyril Pellevat, Virginie Duby-Muller et Sylviane Noël et à nos conseillers départementaux Marie-Claire Tepe et Bernard Boccard pour leur présence. Tout le monde se retrouva pour partager un gigantesque gâteau, écouter les discours et découvrir une exposition autour de la chapelle. Puis, on se donna rendez-vous devant le pont de Bonne pour l'inauguration du totem du cinquantième. La fin de la journée se déroula au bord de la Menoge, animée par le spectacle d'Inspir'danse. Un repas et des buvettes permirent à chacun de se restaurer dans une ambiance joyeuse.

La rénovation de l'école élémentaire entre enfin dans une phase active. Le choix du maître d'œuvre a été finalisé lors de la dernière CAO (Commission d'Appel d'Offres). Un projet à plus de 5 millions d'euros qui permettra d'augmenter le nombre de classes, de redéfinir la cantine, de créer une salle d'évolution et une salle des maîtres, d'installer un ascenseur, et de transformer la cour pour l'adapter aux évolutions climatiques.

Le délai est court, les travaux doivent être finis en janvier 2026. Le chantier sera réalisé en site occupé et le maître d'œuvre a déjà envisagé des réunions avec les instituteurs et les parents d'élèves pour trouver le meilleur compromis. Nous espérons que tout cela avancera comme prévu.

Au niveau du cabinet médical de Bonne, ce début d'année fut épique... La mairie a été plongée dans la problématique du manque de médecin du jour au lendemain. Jusqu'à aujourd'hui, nous étions fiers d'avoir trois médecins à plein temps qui exerçaient sur la commune auprès de plus de 5000 patients. Tout d'un coup, la machine s'est grippée et les praticiens se sont "évaporés". Nous avons vainement essayé de retenir le troisième en rachetant le local et en participant aux charges du cabinet. Mais nous n'avons pas été assez rapides et le dernier médecin n'a pas retenu notre proposition. Il a trouvé mieux sur la commune de Cranves-Sales. Malgré tout, nous maintenons l'acquisition du cabinet et nous mettons tous nos efforts dans la recherche de nouveaux médecins, sachant que nous sommes très nombreux sur la ligne de départ.

Par effet de mimétisme, suite aux derniers événements nationaux, il semblerait qu'une bande de jeunes veuille semer le trouble sur la commune par leurs nombreuses incivilités.

Durant la nuit du 30 juillet, un feu a été allumé volontairement aux abords du bâtiment multifonctions et a causé des dommages. Nous pouvons imaginer qu'il s'agit de bêtises d'adolescents mais rien n'empêche de penser qu'il n'y ait pas une volonté délibérée de commettre des actes beaucoup plus graves. Ces faits étant récurrents depuis un certain temps et étant donnée l'impossibilité à nos forces de l'ordre d'être partout à la fois, la commune a décidé d'accélérer la pose de caméras aux endroits stratégiques de notre territoire.

Enfin, l'église a dû être fermée suite à l'apparition de champignons dans le plancher. Le traitement est délicat et la commune va nommer un expert pour que les travaux de remise en état puissent être pris en charge par l'assurance du maître d'œuvre. Mais comme rien ne se fait rapidement, nous ne sommes pas certains d'une réouverture immédiate et nous nous excusons auprès des utilisateurs, nos paroissiens et notre curé pour ce contretemps.

Je vous souhaite une bonne rentrée à toutes et tous.
Yves Cheminal

SEPTEMBRE

- 2 Loëx : marché de producteurs
- 6 Semaine éco responsable Moins d'ordures dans la nature
- 9 CCAS : rencontre de quartier
- 14 Médiathèque Conférence "Les représentations du Massif des Voirons"

OCTOBRE

- 8 Octobre rose
- 11 Médiathèque : contes
- 15 CCAS : repas des aînés
- 11 Médiathèque : contes
- 20 APE : Halloween

DECEMBRE

- 2 Harmonie : choucroute
- 8 Fête de la Saint Nicolas
- 13 Médiathèque : contes
- 16 Harmonie : concert de Noël

NOVEMBRE

- 3-4-5 Novembre Musical des Voirons
- 11 Cérémonie du 11 novembre BAC Foot : loto
- 16 Don de sang
- 19 APE : Bourse aux skis
- 22 Médiathèque : contes

Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie :
www.facebook.com/MairiedeBonne/

agenda

état-civil

Naissances

Tomàs PORTELA SILVA, né le 14.02.2023
Alya LACHETEAU, née le 20.02.2023
Elio HINDERER, le 06.06.2023
Ilhan GUNES, né le 09.06.2023

Mariages

Rajae BADDI & Dogan BOSTAN, le 18.02.2023
Morgane FLORENTIN & Jérémy MARONGIU, le 22.04.2023
Agatha MOREAU & Jack VERLING, le 17.07.2023

Pacs

Rachel CEMILLE & Fabien JARDIN, le 05.08.2023

Décès

Marcel BERARD, le 21.02.2023
Francine VANHOEKE, née GHISLAIN, le 07.03.2023
Julien GREGORIO, le 12.03.2023
Suzanne BEROD, née DUPRAZ, le 12.03.2023
Raymond FONTANY, le 28.04.2023
Nicole VIGNY, née DUPRAZ, le 30.04.2023
André GELPE, le 25.05.2023
Daniel BARBU, le 07.06.2023
Lydie NANterne, née BOUFFLERS, le 19.06.2023
Fabian KNODEL, le 11.07.2023
Sandra PLOTTIER, née DONNA, le 12.07.2023
Jean-Claude GEX, le 16.07.2023
Dany LANVIN, le 03.08.2023

Principales délibérations du Conseil municipal

Séance du 6 février 2023

Approbation à l'unanimité des propositions du tableau des emplois communaux. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Approbation à la majorité – 8 abstentions 1 Contre - de l'avenant tarifaire à intervenir avec la société ELIOR à compter du 1^{er} mars 2023 pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et la crèche.

Approbation à l'unanimité de la modification de la délibération n°2022-064 au titre de la Dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) 2023.

Autorisation à l'unanimité à Monsieur le Maire d'engager la procédure de consultation pour le marché public de rénovation et d'extension de l'école élémentaire : lancement de la procédure avec négociation ; **décision** de recourir à la procédure avec négociation dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de l'école élémentaire, **autorisation** à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement ; **autorisation** à Monsieur le Maire de signer une convention pour une mission d'accompagnement avec le CAUE 74 pour l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Décision à l'unanimité de ne pas adopter la règle de calcul prorata temporis suite au passage à la nomenclature M57 mais la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises pour les biens de faible valeur.

Adoption à l'unanimité de la mise en place d'astreintes financières en cas d'infractions au code de l'urbanisme, **émission** d'un avis favorable sur le montant des astreintes financières et **autorisation** à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation à l'unanimité des modifications du règlement de fonctionnement de la petite crèche ; **autorisation** à Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour leur application.

Adoption à l'unanimité de la Convention SOCLE avec le Conseil Savoie Mont-Blanc concernant le plan de développement de la lecture publique 2022-2027

Approbation à la majorité - 2 Contre - des modifications proposées et contenues dans l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition 2021-2023 du service de la Police Municipale Intercommunale auprès de la commune de Bonne, et portant sur l'actualisation du mode de calcul du coefficient de charges, pour le calcul de la participation annuelle de la commune à la mise en œuvre du service.



Hervé Lebon est décédé accidentellement le 20 juin dernier à l'âge de 54 ans. Brigadier chef principal à la Police Intercommunale des Voirons, ce policier municipal avait été décoré de la médaille de Vermeil en janvier 2023. Auparavant policier sur la commune de Thonon-les-Bains, il avait rejoint l'équipe de Cranves-Sales en 2020. A Véronique, sa femme, Quentin, Mathilde et Corentin ses enfants, la mairie adresse toutes ses condoléances. Elle offre aussi tout son soutien à ses collègues, très affectés par son départ brutal.

Séance du 27 mars 2023

Approbation à la majorité - 4 Contre - des comptes de gestion et administratifs 2022. Le Conseil municipal donne quitus au Maire pour sa gestion des finances communales de 2022. **Approbation** des deux documents comptables et **approbation** du résultat de clôture de l'exercice 2022. **Approbation** à la majorité - 4 Contre - des opérations de reprise et affectation du résultat 2022.

Approbation à l'unanimité des taux 2023 des impôts communaux, sans augmentation par rapport à 2022. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.75 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.81 % ; Taxe d'habitation : 12,33%.

Approbation à la majorité - 4 Contre et 3 Abstentions - du budget primitif 2023.

Approbation à l'unanimité de la fongibilité des crédits. **Autorisation** à Monsieur le Maire de procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits, chapitre par chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles à chaque section.

Décision à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 8.000 € au CCAS de Bonne.

Approbation - 20 Pour - des subventions aux écoles privées et **approbation** - 19 Pour - des subventions aux associations au titre 2023.

Approbation à l'unanimité de la demande de subvention à hauteur de 10.000 € auprès de la CAF de la Haute-Savoie pour l'achat du matériel des cuisines de la restauration scolaire, de la crèche et des activités extrascolaires qui passeront en liaison froide à compter de septembre 2023.

Validation à l'unanimité de la nouvelle composition de la commission Enfance, jeunesse et sports.

Séance du 2 mai 2023

Désignation à l'unanimité d'un référent déontologue de l'élu local : Monsieur David Bailleul qui exercera ses missions pour une durée de 3 ans.

Mandat à l'unanimité à Monsieur le Maire d'effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition pour une propriété SAFER, notamment pour la signature de la promesse d'achat, de l'acte authentique et de la convention de la mise à disposition à un agriculteur agréé par la SAFER.

Décision à l'unanimité de valider le projet d'échange de terrains entre la commune de Bonne et la Société GAU-TRANS.

Décision à l'unanimité de valider les projets de rétrocession à l'euro symbolique d'une bande de terrain appartenant à la commune de Bonne au bénéfice des consorts Mieuxset.

Concernant les frais de notaire des échanges et cessions de terrains sis chemin de chez Desbois, le Conseil Municipal **dit à la majorité** - 4 contre – 5 abstentions – que les frais de notaire seront à la charge exclusive de la commune de Bonne pour l'ensemble des actes pris pour l'ensemble des échanges et cessions de terrains nouvellement bornés.

Approbation à l'unanimité des statuts de la SEM les cuisines du Faucigny et autorisation du versement sur le compte de la SEM les cuisines du Faucigny de la somme nécessaire pour la prise de participation au capital.

Désignation à l'unanimité du représentant de la commune de Bonne auprès de l'assemblée spéciale de la SEM les Cuisines du Faucigny : Monsieur Pascal Begot.

Approbation à l'unanimité de la demande de subventions auprès de la CAF de la Haute-Savoie pour la manifestation "Jeux en fête".

Approbation à l'unanimité du règlement de fonctionnement 2023/2024 des services scolaires et périscolaires.

Approbation à l'unanimité que la commune de Bonne, en tant que chef de projet des actions réalisées sur l'espace naturel sensible du plateau de Loëx, mandate les factures.

Approbation que la commune de Bonne facture à la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame à hauteur de 50% le montant TTC de ces dépenses.

Approbation à l'unanimité que la commune de Bonne perçoivent l'ensemble des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Approbation à l'unanimité que la commune de Bonne verse à la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame à hauteur de 50 % les subventions du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Validation à l'unanimité du montant de subventions Programme Local de l'Habitat et **approbation** de la convention financière.

Approbation à l'unanimité de la convention d'entretien des voiries des zones d'activités avec Annemasse Les Voirons Agglomération.

Approbation à l'unanimité de l'avenant N°1 à la convention de fonctionnement du service commun SIG entre la commune de Bonne et Annemasse Les Voirons Agglomération.

Liens Internet :

Mairie : www.mairie-bonne.fr
Agglo : www.annemasse-agglo.fr
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Horaires de la Mairie :

lundi : 9h-13h
mardi : 9h-13h
mercredi : 9h-13h
jeudi : 13h-18h
vendredi : 9h -13h

Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne

Contact : accueil@mairie-bonne.fr

Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Vendredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h

Contact : mediatheque@mairie-bonne.fr

Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :
10h à 12h30 et 14h à 18h

Numéros utiles :

Mairie-accueil	04 50 39 21 51
État-civil	04 50 31 31 73
Urbanisme	04 50 39 21 51
Communication	04 50 39 21 51
Comptabilité	04 50 31 31 72
Vie associative	04 50 39 21 51
Affaires scolaires et Accueil de Loisirs	04 50 85 82 75
Petite crèche	04 50 39 68 95
Médiathèque	04 50 36 21 58
École élémentaire	04 50 39 20 84
École maternelle	04 50 36 21 74
Police intercommunale	04 50 39 97 90
Annemasse Agglo	04 50 87 83 00
Transports scolaires	04 50 39 39 44
TAC	08 001 000 74

Ras le bol des incivilités !

La commune a bien conscience que cet article dédié aux incivilités ne sera pas lu par les acteurs de ces délits ! Elle constate toutefois que ce manque de civilité ou les dégradations commises sur des lieux, bâtiments publics ou mobiliers urbains sont liés à un manque d'information et de pédagogie. Le bien public, comme son nom l'indique appartient à tous. Il est payé par les impôts des habitants... Les habitants payent donc une première fois pour l'acquisition ou des travaux d'aménagement et devront payer une deuxième fois, pour les réparations ou le rachat des biens détruits... C'est bien dommage...

Nous comptons sur la mobilisation de tous et de tous les parents pour que cessent ces incivilités !

Recensement obligatoire pour les jeunes

Tout jeune Français âgé de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent son anniversaire.

L'attestation de recensement qui est délivrée est indispensable au jeune pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), mais également pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). De plus, ce document lui permettra d'être inscrit d'office sur les listes électorales à sa majorité.

Les jeunes doivent se présenter à la mairie munis des documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Capture de chats errants

L'arrêté municipal du 20 juillet 2023, autorise la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant dans les lieux publics de la commune afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâche dans les mêmes lieux.

Les captures auront lieu de mars à juin et de septembre à octobre sur demande à "Animaux secours – Refuge de l'espoir" à Arthaz-Pont-Notre-Dame, conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Quelles missions pour le service communication ?

Le service communication de la commune est géré par un agent à temps partiel (présent en mairie le lundi matin et le mardi toute la journée), sous la houlette de l'élue en charge de la communication : Mme Rosanna Dullaart. Ce service met à jour les informations sur le site internet, gère la page Facebook de la commune, agrmente le panneau lumineux au centre du bourg, rédige et met en page le bulletin municipal "Les Echos de Bonne" et réalise en interne ou en concertation avec un imprimeur, les différentes publications (affiches, tracts, invitations, programmes...). Le service a pour vocation d'informer les bonnoises et les bonnois, comme par exemple, la réalisation de travaux, des manifestations, des cérémonies ou encore des mises en garde particulières (canicule, vigilance météo...).

En aucun cas, ce service ne répond aux doléances et demandes des administrés. Si vous rencontrez des problèmes qu'ils soient d'ordre administratifs, de voisinage, de gênes occasionnées par des travaux, etc, nous vous conseillons d'envoyer un courriel à accueil@mairie-bonne.fr, qui sera transféré au service concerné.

Dossier : Budget 2023

Comptes administratifs 2022

Fonctionnement 2022

DEPENSES	
Charges caractère général	793 046,59 €
Salaires et charges	1 487 357,64 €
Autres charges gestion courante	184 302,30 €
Charges financières (Intérêts seuls)	90 522,06 €
Charges exceptionnelles	152,85 €
Opérations d'ordre	273 181,32 €
Attribution de compensation	62 154,43 €
TOTAL	2 890 717,19 €

Entretien des bâtiments & voirie, fournitures diverses, repas scolaires, honoraires

44 agents soit 36.05 ETP

On obtient un solde d'exploitation en 2022 de 1 185 892,23 € ajouté au report de 2021 : 1 353 521,12 €. On obtient un résultat cumulé pour 2022 de 2 539 413,35 €



RECETTES	
Remboursement Personnel	19 913,21 €
Services Rendus	339 423,82 €
Impôts et Taxes	1 551 124,95 €
Dotations	1 254 225,99 €
Produits des Immeubles	167 716,32 €
Produits Financiers	46,50 €
Produits Exceptionnels	728 843,17 €
Autres produits exceptionnels	8 592,36 €
Reprise sur amorti. & provisions	6 723,10 €
TOTAL	4 076 609,42 €

Revenus de crèche, périscolaire et cantine

Dont Impôts locaux et fonciers : 1 317 579,00 €

Dont DGF : 79 562 €
Et Fonds Genevois : 916 512 €

Investissement 2022

RECETTES	Recettes	RAR* Recettes
FCTVA	98 660,00 €	
Taxe aménagement	49 237,00 €	
Opérations ordre et patrimoine	495 117,99 €	
Subventions et souscriptions	3 280,00 €	121 747,53 €
Immobilisation corporelle	113 160,55 €	
Report 2021	471 682,40 €	
TOTAL	1 231 137,94 €	121 747,53 €

DEPENSES	Dépenses	RAR* Dépenses
Emprunts (capital seul)	525 847,64 €	
Immobilisations incorporelles	52 585,20 €	41 162,91 €
Immobilisations corporelles	1 029 858,49 €	163 262,08 €
Opérations ordre et patrimoine	228 675,20 €	
* Route de la Charniaz/ferme Paccot	553 410,15 €	78 109,95 €
* Rénovation Ecole élémentaire	14 479,20 €	1 038 059,60 €
Divers	8 903,74 €	11 340,00 €
TOTAL	2 413 759,62 €	1 331 934,54 €

Concernant les investissements et en rajoutant le bénéfice reporté 2021 qui s'élève à 1 147 810,90 €, il en résulte un déficit global (y compris les RAR) de 1 244 997,79 €. Ce déficit sera couvert par le résultat cumulé de 2 539 413,35 € et le solde soit 1 294 415,56 € sera reporté au budget prévisionnel 2023.

*RAR : Reste à réaliser

Budget prévisionnel 2023

Fonctionnement 2023

DEPENSES	
Charges caractère général	1 008 751,00 €
Salaires et charges	1 611 522,56 €
Autres charges gestion courante	186 000,00 €
Charges financières (intérêts seuls)	80 000,00 €
Charges exceptionnelles	4 000,00 €
Opérations d'ordre	302 408,44 €
Attribution de compensation	84 000 €
TOTAL dépenses	3 276 682,00 €

RECETTES	
Remboursement du personnel	25 000,00 €
Services rendus	333 200,00 €
Impôts et taxes	1 387 000,00 €
Dotations	1 125 500,00 €
Produits des immeubles	133 000,00 €
Produits exceptionnels	43 973,86 €
TOTAL recettes	3 047 673,86 €
Excédent 2022	1 294 415,56 €
TOTAL	4 342 089,42 €

Dont impôts locaux : 1 250 000 €

Dont DGF : 80 000 €

et Fonds Genevois : 850 000 €

Le résultat prévisionnel de fonctionnement en 2023 s'élève à : 1 065 407,42 €, montant reporté en investissement 2022

Investissement 2023

DEPENSES	
Emprunts (capital seul)	560 797,74 €
Immobilisations incorporelles	36 000,00 €
Immobilisations corporelles	489 016,07 €
Opérations d'ordre et patrimoine	180 058,61 €
* Voie Verte Fillings	120 000,00 €
* Cimetière de Loëx	140 000,00 €
* Ecole élémentaire	1 000 000,00 €
RAR Dépenses	1 331 934,54 €
TOTAL	3 857 806,96 €

RECETTES	
FCTVA	71 000,00 €
Taxe aménagement	40 000,00 €
Opérations d'ordre et patrimoine	438 409,19 €
Subventions	170 954,00 €
Prêt	0 €
Virement de la section de fonctionnement	1 065 407,42 €
RAR Recettes	121 747,53 €
Divers	17 100,81 €
Cession foncière	723 001,00 €
Financement RAR 2022	1 210 187,01 €
TOTAL RECETTES	3 857 806,96 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Toujours le même exercice en début d'année lorsqu'il s'agit de présenter à la fois les comptes de l'exercice clos et celui du nouvel exercice à venir.

Si les comptes de fonctionnement enregistrent les dépenses et les recettes liées à la vie quotidienne de la collectivité, ceux d'investissement illustrent les engagements de la commune pour des travaux plus importants et uniques.

FONCTIONNEMENT 2022

Dépenses

Pour l'année 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **2.890.717,19 €**, soit une hausse de 63.506,27€ par rapport à l'année 2021.

La masse salariale représente toujours la principale dépense ; à **1.487.357,64 €**, soit **51,45 %** des dépenses totales. L'ensemble des agents travaillant pour la collectivité est au nombre de 44, mais compte tenu des temps partiels cela représente 36,05 agents équivalent temps plein.

Les agents sont répartis comme suit entre les services : crèche : 10,30 ETP, écoles et périscolaire : 13,35 ETP, médiathèque 0,5 ETP, services techniques 5,5 ETP, services généraux : 6,4 ETP.

Les achats d'énergies ainsi que ceux liés au restaurant scolaire et aux fournitures diverses totalisent **323.483,63 €**, soit très peu d'augmentation depuis 2019 arrêté à 318.967,13€.

Les services extérieurs relatifs à l'entretien des bâtiments et voiries de la commune, aux maintenances diverses s'élèvent à **241.399,19 €** pour 231.987,31€ en 2021.

Les autres services extérieurs ont totalisé **212.930,97 €** répartis entre les honoraires divers, les transports, le nettoyage des bâtiments et la reprise des manifestations communales et des sorties scolaires.

Les impôts et taxes payés atteignent **15.232,80 €** et les autres frais de gestion courante **184.302,30 €** avec une augmentation de notre contribution au SYANE au titre des eaux pluviales ainsi que des subventions allouées.

Le total des charges financières qui constatent la seule part des intérêts s'est élevé à **90.522,06 €**. Le prêt contracté en 2021 pour la rénovation de l'école élémentaire à un taux de 0,49% se rembourse déjà.

Les charges exceptionnelles représentent **168.28€**.

Des opérations d'ordre pour **273.165,89 €**, constate la sortie des immobilisations cédées pour 7244,10 € et l'amortissement de travaux réalisés antérieurement pour 265.921,79 €. La contrepartie de ces dépenses se trouve en recettes d'investissement de façon à neutraliser cette dépense théorique permettant ainsi de créer une recette d'investissement équivalente.

Et pour la troisième année, l'attribution de compensation qui constate la différence entre les revenus de l'ex taxe professionnelle encaissée maintenant par Annemasse-Agglomération, 248.097 €, et les différents services mutualisés police, voirie, SIG, Maison de l'Habitat, commerce et ZAE, RLPI, entretien des poteaux incendie, enseignement musical...dont nous bénéficions est désormais négative de **62.154,43 €**.

Dossier : Budget 2023 (suite)

Vie Municipale

Recettes

Les recettes de Fonctionnement ont totalisé **4.076.609,42 €** soit une hausse de 709.868,44 €.

Les fonds genevois atteignent cette année un montant de **916.512 €**, stable par rapport à 2021

Les remboursements d'assurances au titre des arrêts de travail totalisent **19.913,21 €**.

Les recettes liées aux **services proposés** crèche, cantine, périscolaire s'élèvent à **339.423,82 €**, sans atteindre encore le niveau de 2019 de 428.938,85 €...

Les revenus perçus principalement au titre des **impôts locaux** et taxes additionnelles sur l'électricité totalisent **1.551.124,95 €**, les **revenus de la fiscalité directe, taxe foncière et taxe d'habitation augmentent à 1.317.579 €**, soit plus 54.382 €.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci est figée depuis 2019. Pour compenser la perte inhérente à l'augmentation naturelle de cette taxe, l'Etat a réformé le partage des taxes en transférant aux communes la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), antérieurement perçue par le Département pour 12,03% à laquelle s'ajoute le taux communal revalorisé à 14,72% en 2021.

De même, la T.F.P. non Bâties est passée en 2021 de 48,74% à 50,81% mais pour des assiettes de taxes relativement faibles.

Les **dotations de l'Etat** atteignent **1.254.225,99 €**, dont 916.512 € au titre du reversement des fonds genevois, la dotation de l'Etat étant toujours en constante baisse. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales aux services liés aux enfants s'est élevée à 189.978,55 €.

Les **revenus des biens de la commune** loués ont totalisé **167.716,32 €**, stable face à l'année 2021.

Outre des **produits financiers** pour **46,50 €**, des produits divers pour **8.592,36 €**, des **produits exceptionnels** à hauteur de **728.785,74 € à valoir principalement sur la succession de Monsieur Michon...**

Des opérations d'ordre d'un montant de **6.723,10 €** constatent la sortie comptable des immobilisations vendues.

Au titre de l'année 2022, nous obtenons un résultat positif de **1.185.892,23 €**. En rajoutant l'excédent positif de 2021 d'un montant de **1.353.521,12 €**, le total de **2.539.413,35 €** permettra d'une part de couvrir le déficit d'investissement de 2022 et d'autre part de générer des potentialités d'investissements pour le budget 2023.

INVESTISSEMENT 2022

Dépenses

Les dépenses d'investissement ont totalisé **2.413.759,62 €**. Les dépenses engagées sur l'exercice mais non réalisées sur 2022, RAR (restes à réaliser), s'élèvent à **1.331.934,54 €**.

Le remboursement du capital emprunté s'est élevé à **475.784,70 €**

Au 1^{er} Janvier 2023 notre endettement total s'élèvera à 4.739.112 € cet endettement passera à 3.774.664 € au 1^{er} Janvier 2025.

Le financement des biens acquis par l'intermédiaire de l'EPF, Etablissement Public foncier, s'élève à **50.062,94 €** pour le financement de financement des maisons Pallado et Froheim.

Les études pour la refonte du site Web de la commune, des études d'urbanisme et pour des projets de travaux, des acquisitions de logiciels ont totalisées **52.585,20 €**.

Des RAR d'immobilisations incorporelles pour le projet SPR de Haute-Bonne et la finalisation du site Web principalement totalisent **41.162,91 €**.

Des subventions d'équipements versées à Annemasse-Agglomération au titre de la zone d'activité pour **8.871,39 €**.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à **1.020.987,10 €** dont **503.539,16 €** de réintégration de biens acquis par l'intermédiaire de l'EPF que nous réintégrons dans les actifs de la commune, terrain Ghisalberti, Sous Malan et Bajolaz avant d'être revendus en 2023 pour 723.000 €. Une réintégration de **206.568,85 €** au sein des opérations patrimoniales d'un montant total de **228.675,20 €** vient compléter cette régularisation de cession d'actifs.

Des travaux d'aménagement de l'ENS, Espace Naturel Sensible de Loëx, 34.862 €, un changement de standard téléphonique et de baie de brassage, 25.150 €, des stores intérieurs pour l'école élémentaire (9.856 €) et pour la crèche, des travaux au titre de la fibre, 22913 €, l'aménagement du Chemin de Verdisse 97.683 €, des travaux d'entretien sur le réseau des eaux pluviales 26.843 €, un nouveau portail coulissant pour les services techniques 26.362 €, l'acquisition d'un nouveau tracteur et accessoires pour 89.350 € complètent ces montants.

Des RAR à hauteur de **163.262,08 €** complètent ce poste, principalement pour des travaux au titre de l'ENS 35.944 €, des travaux de mise en conformité 57.806 €

Les investissements plus conséquents sont classés en opération. Ces opérations totalisent **576.793,09 €** sur l'exercice 2022.

Principalement pour les travaux de la Route de la Char-niaz à hauteur de **553.410,15 €**.

Un reliquat de dépenses pour le vestiaire de la crèche, **8.903,74 €** et une étude sur la rénovation du bâtiment des Maîtres, **14.479,20 €** complètent ces dépenses.

Le montant des RAR 2022 est plus important, il s'élève à **1.127.509,55 €**, principalement pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire **1.038.059,60 €**, le solde des travaux de la Charniaz pour **78.109,95 €** et des études pour **11.340 €**.

Ayant souscrit en 2021 un nouveau prêt de 1.750.000 €, nous avons d'ores et déjà affecté la quote-part réservée au financement de la rénovation de l'école à hauteur de 1.054.238 €, montant non totalement dépensé que nous retrouvons donc en RAR.

Recettes

Les recettes d'investissements propres à l'année 2022 s'élèvent à **1.231.137,94 €**, dont **98.660 €** de FCTVA, **49.237 €** de taxe d'aménagement, **273.165,89 €** d'opérations d'ordre (contrepartie en dépenses de fonctionnement), **335.112,65 €** d'opérations patrimoniales relatives aux cessions d'actifs (contrepartie en dépenses d'investissements) et **3.280 €** de subventions complètent les recettes auxquelles il faut rajouter le montant de **471.682,40 €** correspondant au besoin de financement de l'année 2021. En ajoutant à ce montant de 471.682,40 € le résultat cumulé positif de l'année 2021 de **1.147.810,90 €** on obtient le montant des RAR de 2021 qui ont été réalisés en 2022 et déjà financés au titre de l'année 2021 pour 1.619.493,30 €.

Le résultat cumulé 2022 s'établit à **- 34.810,78 €**.

En ajoutant à ce résultat cumulé des Recettes RAR de **121.747,53 €** et en déduisant les dépenses RAR 2022 de **1.331.934,54 €** on obtient un besoin de financement pour 2022 du poste Investissement à hauteur de **- 1.244.997,79 €**.

Ce montant sera couvert par le résultat de fonctionnement de **2.539.413,35 €** et le solde, soit **1.294.415,56 €** sera reversé au Budget Primitif 2023.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

FONCTIONNEMENT

La masse salariale, principale dépense, a été estimée à **1.611.522,56 €**, les charges à caractère général pour **1.008.751 €**, les autres charges de gestion à **186.000 €**, les intérêts d'emprunts à **80.000 €**, les charges exceptionnelles à **4.000 €**, les opérations d'ordre à **302.408,44 €** et notre participation à l'Attribution de compensation versée à Annemasse Agglomération à **84.000 €**, pour un total de **3.276.682 €**.

Les recettes sont estimées à **3.047.673,86 €**.

En ajoutant le solde reporté de 2022 de **1.294.415,56 €**, c'est un solde positif de **1.065.407,42 €** qui peut être transféré à l'investissement pour 2023.

INVESTISSEMENT

Outre le report ci-dessus de **1.065.407,42 €**, les recettes prévisionnelles s'élèvent à **1.460.465 €**, soit des subventions estimées à **170.954 €** les opérations d'ordre précitées sont des amortissements linéaires de **302.408,44 €**, le FCTVA et la TLE pour **111.000 €**, des opérations patrimoniales de sorties d'actifs pour **136.100,75 €**, montant figurant également en dépenses, des écritures de régularisation pour **17.100,81 €** ainsi que les ventes du foncier à Haute-Savoie Habitat pour **723.001 €**.

Ce total de recettes va permettre de générer un montant de dépenses prévisionnelles de **2.525.872,42 €**.

Cette somme permettra :

Le remboursement du capital emprunté à concurrence de **480.124,43 €**, et remboursement annuel auprès de l'EPF pour **80.673,31 €**.

Des frais d'études à hauteur de **36.000 €**, faisabilité de la vidéo-surveillance et études de travaux

Des immobilisations non affectées à concurrence de **532.973,93 €**, dont principalement des acquisitions foncières de régularisation, implantation de conteneurs PAV à la Croix de Bailly, travaux ENS, meuble médiathèque, matériels de cuisine en vue de l'adaptation à une livraison cantine en liaison froide à la rentrée, aménagement des Grands Champs, du parking du Pralère, toujours de la mise en conformité et une réserve pour des travaux imprévus...

Des opérations patrimoniales à hauteur de **136.100,75 €**, idem en recettes.

Les immobilisations affectées à des opérations totalisent **1.260.000 €** soit :

Rénovation de l'école élémentaire : 1.000.000 €

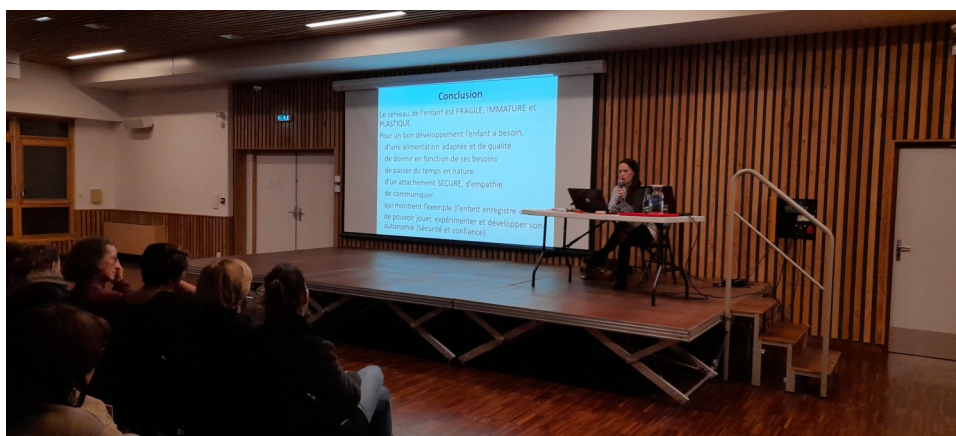
Aménagement du cimetière de Loëx : 140.000 €

Voie verte Bonne-Fillings : 120.000 €



Vie Municipale

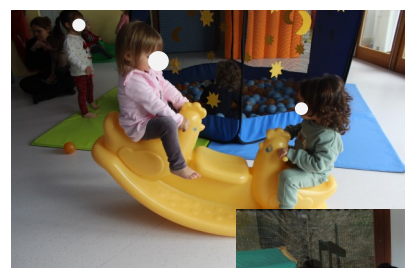
Retour en images sur les activités de la crèche



Au mois de mars dernier, la crèche de Bonne organisait une conférence à destination des professionnels de la petite enfance mais aussi pour tous les publics concernés (jeunes parents, professionnels de l'éducation nationale...). Une quarantaine de personnes ont assisté dans la salle communale à l'intervention de Line Mégard, psychologue clinicienne, autour des neurosciences et du développement du jeune enfant.



Dès le plus jeune âge, nous nous devons de sensibiliser les enfants au tri sélectif ! Le tri devient ici un jeu d'enfant !



A la crèche, ce que l'on aime par-dessus-tout, c'est s'amuser ! Et heureusement l'équipe a plein d'idées sur le sujet ! Journées festives et semaine de la petite enfance permettent à l'équipe de mettre en place des animations thématiques, comme par exemple, les super-héros...

Des cowboys et des indiens dans le massif des Bauges

C'est à Lescheraines, dans le massif des Bauges que s'est déroulé le mini-camp organisé par l'accueil de loisirs de Bonne. Une quinzaine d'enfants a eu la chance de partir 5 jours courant juillet et a pu profiter d'animations sportives et ludiques comme le VTT, la visite du pays suspendu des géants, des jeux d'eau, de découverte de l'astronomie et participer à une course d'orientation. Les enfants sont rentrés heureux de leur séjour et des souvenirs plein la tête !



Un nouveau prestataire pour la restauration des enfants

L'accueil périscolaire, c'est le temps qui entoure la journée d'école de l'enfant. C'est-à-dire, les accueils périscolaires du matin (dès 7h30 jusqu'au départ à l'école), du soir (dès la fin des classes jusqu'à 18h30) et le temps de restauration. Tout cette organisation est assurée par 20 agents communaux.

Concernant la restauration pour enfant, un nouveau prestataire sera mis en place dès la rentrée 2023/2024. Il s'agit des Cuisines du Faucigny. Ce prestataire a été retenu pour sa conception de menus sains et équilibrés, confectionnés avec des aliments de qualité qui intègrent des produits locaux à hauteur de 30 % et bio à hauteur de 25 %.

Pour plus d'informations sur cette entreprise, vous pouvez consulter son site internet : lescuisinesdufaucigny.fr. Les menus hebdomadaires sont consultables sur le portail famille, accessible depuis le site de la mairie : www.mairie-bonne.fr

Aujourd'hui, quelques 200 enfants prennent leur repas dans l'enceinte de l'école, répartis comme suit : 90 enfants de maternelle dans les locaux du BMF et 110 à l'école élémentaire. Le service est confronté à une demande croissante et les capacités en termes de personnel et de locaux ne permettent malheureusement pas de répondre à toutes les demandes. Une liste d'attente sera mise en place dès la rentrée si les effectifs sont trop élevés.

Mise en place d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la commune a mis en place plusieurs actions, grâce, notamment à l'aide du personnel de restauration, de l'équipe pédagogique de l'école, des élus et de Camille Coquelet, maître compositeur.

Tout d'abord, la collaboration avec un nouveau prestataire (cf ci-dessus) permettra l'amélioration de la qualité des repas et un réajustement de l'offre et la demande. Cette lutte passe aussi par la sensibilisation des enfants (et de leurs parents) par le biais d'actions concrètes, comme l'installation de composteurs au sein même de l'école. De plus, des petits réaménagements au sein de l'espace de restauration, comme l'installation d'une "girafe à pain", la modification de la présentation des aliments, permettent de visualiser le gaspillage alimentaire de façon efficace. Ainsi, toute l'équipe prend réellement conscience, que cette lutte constitue un enjeu majeur en termes économiques, éthiques et environnementaux.



Franc succès pour l'édition 2023 de la fête du jeu !

Le temps fort de l'année, la manifestation "Jeux en Fête", organisée par l'équipe d'animation du service enfance, la crèche et la médiathèque est revenue le 13 mai dernier, pour le plus grand bonheur des enfants (et de leurs parents).

La pluie, qui s'était invitée au rendez-vous, n'a pas permis d'investir, comme l'année précédente, le parking du Bâtiment Multifonctions (BMF), mais a contraint les participants à se retrancher dans les locaux du BMF.

Qu'à cela ne tienne ! 300 enfants et adultes se sont amusés autour de différents stands installés dans tout le bâtiment : salle de motricité, salle d'animation et de restauration, bibliothèque, préau, aucun lieu n'a été épargné pour accueillir la manifestation ! Ici, des jeux de société, dans cette salle, on y apprend des chorégraphies, dans cette autre, des Kaplas par centaines pour développer sa créativité, dans cette autre, le conte de l'hôtel des insectes créé par Camille et Muriel, dans cette autre salle, des jeux d'adresse ou un espace créatif, dans la passerelle, de la motricité, et dans la salle de restauration, la société "Terre de jeux" avait installé ses jeux en bois géants. La fête n'aurait pas été réussie sans l'aide précieuse des élèves de la Maison Familiale Rurale qui ont tenu le stand de restauration et proposé crêpes et brochettes de bonbons et sans oublier la présence de la mascotte sur la manifestation !

Un seul mot d'ordre : s'amuser ! Grâce à une subvention allouée par la CAF, et un budget de la mairie, cet événement peut voir le jour dans notre commune.



Dans le cadre scolaire, un concours d'affiches a été organisé autour de la thématique du pain et de son gaspillage. Les enfants, par petits groupes, ont joué le jeu des publicistes et ont créé des affiches "chocs" que l'on a pu découvrir exposées dans les vitrines de la médiathèque. Puissent ces actions profiter à tous et perdurer dans le temps...

Vie municipale

Emma Olivier, élève de CM2 à l'école de Bonne a imaginé cette fusion : rien n'a été oublié dans son dessin : la Menoge, le blason, un crapaud sonneur, les Voirons, l'église de Haute-Bonne, les terres agricoles...

Chacun pourra découvrir dans cette création encore d'autres trésors cachés de notre commune ! Bravo à elle !



Retour sur le 50ème anniversaire de la fusion de Loëx et Bonne

L'année 2023 aura été marquée par un temps fort pour notre commune : le 50ème anniversaire de la fusion des communes de Bonne et Loëx. C'est la date du samedi 24 juin qui a été retenue pour célébrer cet anniversaire. L'idée était de faire se retrouver deux délégations, une partant de Bonne et l'autre de Loëx, puis de se retrouver au cœur du quartier de Loëx pour écouter les discours, découvrir l'exposition de photos d'Emilie Barthélémy et Mireille Bocquet, mises en place autour de la chapelle, boire un verre de l'amitié et déguster joyeusement les gâteaux décorés pour l'évènement !

L'occasion aussi de se remémorer le pourquoi de cette fusion, la replacer dans son contexte historique et de se féliciter d'avoir fait un choix précurseur pour l'époque ! Un hommage a aussi été rendu aux acteurs de cette fusion, les maires en place en 1973 : Gérard Berthet et Abel Baltassat qui souhaitaient que cette fusion soit marquée avant tout "par une volonté commune de travailler dans un esprit d'harmonie et de compréhension".

Pour inscrire cet évènement dans la durée, un totem a été installé aux abords du pont de la Menoge, symbolisant cet esprit de sympathie et l'artiste natif de Bonne, Jean Marconi, alias Chufy, a proposé une œuvre originale et haute en couleur qui a été utilisée pour la communication de l'évènement.

La fête s'est prolongée tard dans la nuit, au bord de la Menoge, lieu magique et symbolique où, la commune se rêve déjà d'y organiser d'autres évènements !



Discours, déambulation, gâteau de fête et ruban fleuri, inauguration du totem, sous le soleil, la fête est réussie !



Les danseurs d'Inspirdanse ont pris part à la fête et ont dévoilé une chorégraphie joyeuse pour le plus grand plaisir du public !

50^{ème} anniversaire de la fusion de Loëx et de Bonne :

Extraits des discours de Monsieur le Maire et de Marie-Claire Teppe, Conseillère départementale

"Bonjour à tous,

Je voudrais tout d'abord remercier la présence de nos parlementaires Virginie DUBY-MULLER, Syvianne Noël et Cyril Pellevat, ainsi que Marie-Claire Teppe notre conseillère départementale et habitante de Loëx.

Il y a plus d'un an lorsque nous avons lancé l'idée du cinquante-naire de cette fusion, je me demandais si nous irions jusqu'au bout. Et bien finalement nous y sommes arrivés et je tiens à remercier Angélique Scaramuzzino ainsi que Muriel Dargaud pour toute l'énergie qu'elles ont investie dans ce beau projet.[...]

Le 30 mars 1974, l'hiver n'était pas encore bien fini et le printemps pointait déjà ses premiers rayons de soleil sur les communes de Bonne et de Loëx. Ce fut une journée mémorable, dédiée au 1^{er} anniversaire de la fusion, comme l'ont écrit les journalistes de l'époque.

Il y avait beaucoup de beau monde ce jour-là. On pouvait voir Paul Cousseran le Préfet de la Haute-Savoie, Monsieur Galloni Sous-Préfet de Saint-Julien, Maurice Herzog, Député Maire de Chamonix, Arthur Lavy, le Président du Conseil général, les trois conseillers généraux locaux, les maires de Loëx et de Bonne, les maires de Lucinges, Cranves-Sales, Fillinges, Nangy, Arthaz et d'autres, les représentants de la gendarmerie, des PTT, de l'Équipement, les conseillers municipaux des deux communes, nos célèbres Trompes de Chasse et notre harmonie municipale alors sous la baguette de monsieur Bosson, et toute une foule nombreuse et joyeuse...

Le programme de la journée était chargé, pas moins de 3 cérémonies en même temps : l'inauguration du bâtiment de la mairie-poste au centre de Bonne, l'officialisation de la fusion des 2 communes par le coupé du ruban à Loëx, et pour terminer, la remise de la Croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à Monsieur Gérard Berthet, pour les 27 années au service de la mairie.

Les festivités se terminèrent par un vin d'honneur avec la population sous le préau de l'école de Bonne et un repas au restaurant Baud pour les personnalités dont une « Hôttée de poires » qui restera dans les mémoires.

Mais revenons sur quelques données : d'un côté, 135 habitants qui vivaient sur 300 ha et de l'autre 900 habitants qui vivaient sur 550 ha ; deux communes dotées d'un patrimoine historique : un château et une chapelle d'un côté et le joli village de Haute-Bonne de l'autre ; deux maires : Abel Baltassat élu depuis 1965, et Gérard Berthet élu depuis 1947.

La commune de Loëx était à l'époque essentiellement agricole : sur 60 actifs de la commune 30 travaillaient dans l'agriculture locale : élevage, céréales, maraîchage et horticulture.

Depuis plusieurs années, la commune était arrivée à un point où le budget était trop faible pour faire face aux besoins de services dont les habitants étaient en droit d'attendre : entretien des routes, des bâtiments communaux, ramassage des ordures, assainissement et renforcement du réseau électrique...

Il devenait nécessaire de trouver des financements et le regroupement avec une commune plus grande pouvait apporter un nouveau souffle. [...]

Le conseil municipal de Loëx fit une première demande à Bonne en 1965, mais à l'époque c'était prématuré pour la commune voisine qui voyait plutôt l'aspect budgétaire. C'est finalement quelques années plus tard grâce à l'incitation de l'État français à pousser les petites communes vers la fusion et grâce aux nombreuses aides financières accordées que Bonne accepta pour aboutir finalement à la fusion en 1973.

Les deux conseils municipaux avalisèrent cet acte de fusion à l'unanimité chacune de son côté.

Réunies pour la première fois en cette journée mémorable et historique, les deux conseils municipaux ont tenu une séance commune en mairie de Bonne.

Après un rappel succinct des différentes étapes administratives et des divers pourparlers qui jalonnèrent la route vers la fusion, le maire de Bonne conclut en ces mots :

« Cette fusion marque notre commune volonté de travailler dans un esprit d'harmonie et de compréhension, et non dans un esprit de domination. Cette décision unanime révèle un sens de la solidarité et de la volonté d'œuvrer ensemble qui est exemplaire à plus d'un titre ».[...]

50 ans plus tard : est-ce que les habitants de Loëx sont satisfaits de cette fusion ? On pourrait leur demander... [...]. L'agriculture est toujours aussi vaillante ; il y a plusieurs exploitations agricoles sur la commune ainsi que l'entreprise Roguet-Paysage avec plus d'une cinquantaine de salariés. La vue sur le Bargy a été un peu écourtée avec un certain nombre de lotissements, et la population dépassera bientôt les 250 habitants.

La volonté n'est toujours pas de voir fleurir des concentrations

humaines à Loëx.

Nous avons tous compris l'intérêt stratégique de ce plateau aussi bien à la commune qu' à l'Agglo.

Je pense que dans le cadre des différentes révisions de PLU, les élus ont tous défendu cette volonté de conserver le caractère agricole et naturel sensible de ce lieu.

On peut se rappeler aussi la levée de bouclier lors du choix de l'option B du projet routier Chasseurs-Findrol. Les élus Bonnois ont toujours fait bloc avec vous.

Même si aujourd'hui, les deux centres ne se sont pas rapprochés, s'il faut toujours traverser la Menoge et la circulation de la D907, les populations ont appris à vivre ensemble et se sont fondues dans une même communauté. [...]

Merci à vous tous et que cela continue aussi bien."

Yves Cheminal

"Madame le Député et Conseillère Départementale, Madame la Sénatrice et Monsieur le Sénateur et tous deux conseillers régionaux, Monsieur le Conseiller départemental, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus et anciens élus de Bonne, Mesdames et Messieurs les maires et élus d'Annemasse Agglomération et des communes voisines, Arthaz, Nangy, Fillinges, Cranves-Sales, Lucinges, Chers habitants du village de Loëx, loexoises, loexiens, loysiens, l'appellation n'est pas définie, Chères Bonnoises, chers Bonnois,

C'est une grande joie pour moi de me tenir devant vous sur cette place du village, pour célébrer un fait historique de notre commune : le 50^{ème} anniversaire d'un événement marquant qui est toujours présent dans mes souvenirs. En effet, malgré les années écoulées depuis la cérémonie de la fusion de Bonne et Loëx, l'image du ruban tricolore d'inauguration de cette fusion en mars 1974 tenu par la jeune Marianne Colloud, vêtue pour l'occasion d'un habit traditionnel rose de petite savoyarde, reste gravée dans ma mémoire. Je m'associais probablement plus à cette jeune fille de Loëx, de quelques années mon ainée, qu'aux officiels coupant le ruban dont la fonction m'échappait alors... [...]

C'est aussi pour moi depuis 22 ans, une grande fierté de participer à la vie municipale de Bonne, aux côtés des autres élus représentant notre hameau de Loëx au conseil municipal, qui sont pour ce mandat Denis Servage, Sébastien Colo, Yvan Baltassat, Chantal Cadoux et Françoise Deniboire, qui n'est autre que la jeune sœur de Marianne, la petite savoyarde qui tenait le ruban de l'inauguration !

Selon la description bucolique d'un article de presse de 1973, la commune de Loëx est implantée sur un plateau avec une vue à 360° sur la chaîne des Alpes, le Môle, les Brasses, les Voirons, le Salève et le Jura. Dotée de son château 8 fois centenaire et sa charmante chapelle du 13^{ème} siècle, d'un joli village plein de charme, la commune de Loëx peinait financièrement à la fin des années 1960. L'économie de Loëx reposait principalement sur l'élevage, orienté dans la production de lait, et on y comptait deux commerces, le café de Tante Hélène et le commerce ambulancier de la famille Colo.

La commune gérait un budget très modeste et devait faire face à de grosses dépenses pour l'aménagement en réseaux d'eau et d'électricité. Les habitants du village l'avaient bien compris. [...]. Pour toutes ces raisons, le projet de fusion avait déjà été porté lors des élections municipales de 1965 par la liste conduite par Abel Baltassat.

Selon les propos d'un journaliste de l'époque, « pour la petite commune de Loëx, la fusion devenait une nécessité certes même s'il n'est pas facile un beau jour de perdre sa personnalité mais le village reste témoin d'un passé plein d'histoire » [...]

Cette fusion des communes a été motivée par la loi dite Marcellin [...], elle invite l'ensemble des communes à se regrouper selon plusieurs modalités, dont la principale se trouve être la fusion, en leur offrant une incitation financière. [...]

La loi Marcellin n'a pas eu le succès attendu. Les raisons reposent sur l'attachement à l'identité communale, la peur de perdre sa proximité et une partie de ses infrastructures [...]

Pour Bonne et Loëx, la fusion préconisée depuis plus de 10 ans par l'administration fut actée par arrêté préfectoral du 27 novembre 1972 après délibération des deux conseils municipaux.

Le conseil municipal de la nouvelle commune de 1016 habitants fut élargi pour accueillir tous les élus de Bonne et Loëx jusqu'aux élections suivantes en 1977 et l'ancien maire de Loëx reçoit le titre d'adjoint spécial.[...]

La fusion prendra effet au 1^{er} janvier 1973, jour de la naissance de la nouvelle commune de Bonne. [...]

Loëx est donc aussi reliée au réseau d'eau des Rocailles, les aînés bénéficient du repas annuel offert par la commune de Bonne et les enfants de l'école de Loëx peuvent participer aux sorties de piscine à Annemasse et de ski de fond au plateau d'Armiatz avec ceux de Bonne. C'était pour nous élèves de la classe unique de Loëx, les seuls moments de rencontre avec les enfants de Bonne que nous connaissions très peu.

Une autre page de l'histoire du hameau de Loëx s'est tournée au moment de la fermeture de l'école de Loëx en juillet 1991, 80 ans après son ouverture en 1911 ce qui n'a pas manqué de soulever commentaires et contestations comme ce fut le cas lors de la fusion en 1973 de ce petit village tranquille avec sa grande voisine. [...]

Il y a 50 ans, nos deux communes ont choisi de s'unir pour former une seule entité. Cette décision audacieuse a été prise dans l'intérêt de nos citoyens, dans le but de créer une communauté plus forte, plus solidaire et plus prospère. Aujourd'hui nous pouvons dire avec certitude que cette fusion a été un succès.

L'identité du hameau de Loëx reste prononcée et c'est un gage de qualité de vie d'avoir su garder sa personnalité tout en s'associant à Bonne qui offre de nombreux services. C'est un moment historique que nous fêtons aujourd'hui, un moment de partage et de convivialité et nous pouvons nous réjouir des bénéfices que cette fusion a apportés à notre communauté.

En cette occasion spéciale, je tiens à saluer tout particulièrement Muriel, notre chargée de communication et bibliothécaire à la médiathèque, pour sa précieuse collaboration dans l'organisation de cette journée. Elle a retracé cette période de notre histoire sur les kakemonos qu'elle a soigneusement réalisés, précisant la situation de chacune des communes avant la fusion, puis relaté les moments et textes officiels.

Elle a créé ces panneaux sur la base de photos et d'archives qui nous ont été remises par quelques personnes attachées à notre histoire que je remercie tout particulièrement, notamment Denise Sami, Claudine Francioli, les familles Gassilloud et Baltassat.

Ces panneaux offrent en toile de fond l'œuvre de notre renommé et fort apprécié artiste bonnois, Chufy : Chufy est son nom d'artiste, c'est un enfant de Bonne du nom de Jean Marconi, qui a conçu la trame artistique très colorée de cette journée de commémoration sur les affiches et cartes d'invitation et sur les objets souvenir. [...]

Nous avons également la belle surprise de découvrir, autour de la chapelle, l'exposition de photos de bâtiments et objets patrimoniaux de nos deux communes. Les photos et leurs supports ont été réalisés par les membres de l'association de Loëx La Fascine qui organise chaque mois le four à pain ainsi que de nombreuses animations à Loëx. Leur rendu photographique est magnifique, il permet de révéler et de valoriser des objets authentiques que nous ne voyons plus malgré leur proximité. Il nous fait découvrir la valeur de notre patrimoine inestimable et les charmes de notre commune fusionnée. Je tiens à vous adresser un grand merci pour la réalisation de ces superbes photos et pour votre implication dans l'organisation de cette journée aux côtés de la mairie de Bonne.

Je remercie également pour leur participation à cette journée nos fleuristes de Bonne et Loëx, Lola et Vanessa, nos commerçants dynamiques pour la communication, Globe Traiteur qui prépare le repas de ce soir, le DJ Nicolas qui va nous faire danser, ainsi que les bénévoles engagés dans les associations et les habitants qui ont travaillé pour la réussite de cette journée.

En conclusion, en ce jour anniversaire de la fusion de nos deux communes, célébrons notre unité, notre progrès et notre vision commune grâce à notre engagement collectif historique.

Je voudrais inviter chacun de vous à contribuer et à participer activement à la vie de notre commune : vos idées, votre énergie et vos passions sont essentiels pour faire avancer notre communauté.

Je vous remercie pour votre présence aujourd'hui et vous souhaite à toutes et tous un joyeux anniversaire de fusion et une belle fête !"

Marie-Claire Teppe

Vie municipale

A la médiathèque...

Un nouveau meuble de rangement a été réalisé à la médiathèque par l'entreprise Cuisine Cheneval de Viuz en Sallaz, en ce début d'été. Ce meuble permet d'une part à l'équipe de bibliothécaires de travailler dans un espace plus confortable et esthétique et d'autre part, l'optimisation des rangements, nécessaires depuis la mise en réseau des bibliothèques en 2019. Ce mobilier accueille désormais, les réservations des lecteurs, les documents en transit vers d'autres bibliothèques, les dossiers administratifs et le matériel d'équipement des documents. Cet agencement a mordu sur le secteur adulte et l'équipe a profité de ces travaux pour revoir la disposition de l'espace documentaire et l'espace bandes-dessinées adulte. De plus, un grand nettoyage de printemps (ou plutôt d'été) a été réalisé permettant d'aérer les rayonnages. Dans le jargon des bibliothèques, on appelle ceci le désherbage. L'équipe décide alors du sort des ouvrages : pilon, réserve ou conservation en rayon. Plusieurs critères permettent ce choix : la vétusté du document (par exemple, un ouvrage traitant de politique est vite obsolète), le nombre d'années écoulées sans prêt, mauvaise qualité physique (couverture défraîchie, pages jaunies...). Comme les achats sont réalisés avec de l'argent public, une liste des ouvrages pilonnés est proposée au Conseil Municipal qui approuvera ou tranchera sur cette mise au pilon. Les livres pilonnés peuvent soit être débarrassés (tri sélectif) soit donnés à une ou plusieurs associations. (Article L3212-2 du Code général de la propriété des personnes publiques sur les Dispositions applicables à l'Etat et à ses établissements publics). La mise au pilon permet aussi de donner un coup de jeune aux collections et les bibliothécaires en profitent pour réaliser de nouvelles acquisitions.

A noter dans vos agendas : **le 14 septembre à 18h30**, une conférence "Les représentations du Massif des Voirons", sera proposée par Michel Delajoud, responsable du service des publics à la Villa du Parc et enseignant en histoire de l'art à l'EBAG. Cette conférence s'inscrit dans la manifestation "Chemin de crête", parcours artistiques dans le massif des Voirons. (Entrée libre et gratuite).

Pour le bonheur des plus jeunes, notez trois rendez-vous avec Elaéra la conteuse : **les mercredis 11 octobre, 22 novembre et 13 décembre (à 16h)**.

L'adhésion au réseau des bibliothèques Intermède est gratuit. Vous pouvez emprunter 15 documents pour une durée de 4 semaines. Avec votre abonnement, vous bénéficiez des ressources numériques du réseau (presse en ligne, autoformation, VOD...).

Pour tout renseignement contactez la médiathèque Médiathèque de Bonne - 194 avenue du Léman - Tél 04 50 36 21 58
mediatheque@mairie-bonne.fr



Relooking pour le lavoir de Limargue

Les lavoirs furent autrefois de véritables lieux de vie sociale, mais aussi des lieux de labeur où les femmes (majoritairement) attrapaient des engelures à laver le linge dans l'eau glaciale.



Le lavoir de Limargue avant...

Aujourd'hui, aux beaux jours, les jeunes aiment à s'y retrouver. Ces petits abris, que l'on peut toujours apercevoir dans les villages, continuent donc à jouer leur rôle de lieu de rencontre.

Dans le cadre de la sauvegarde de son patrimoine, la commune a récemment fait réaliser des travaux qui ont donné un coup de jeune au lavoir de Limargue. La réfection de la toiture et de son ossature (pour un budget de 15.313,32 €) lui permettra de perdurer encore quelques années...



... et après

Chez *Poppins et compagnie* vous pouvez découvrir mes collections sur www.sacpoppins.fr ainsi que sur Instagram et Facebook et trouver mes lieux d'expos

J'ai créé la société *Poppins et compagnie* en 2019 et je vous accompagne dans la recherche de votre sac idéal !



LATOUR

ENERGIE SERVICE

Pompes à chaleur - Climatisation - Refroidissement industriel

www.latour-energie-service.fr

Etude - Installation - Maintenance - Dépannage

74420 ST ANDRE DE BOEGE - 04.50.39.10.66

Dans le dernier numéro des Echos de Bonne (N° 103 de février 2023), nous avons consacré un article sur l'agriculture bonnoise. Comme promis, nous vous proposons ici, de découvrir le portrait de trois autres agriculteurs exploitant sur notre commune. Bonne lecture !

Roger EGLI un agriculteur éleveur sur les côtes ensoleillées de Limargue

Un élevage à taille humaine sur les coteaux de Bonne

En France, la plupart des fermes sont encore familiales avec en moyenne 45 vaches laitières et un accès au pâturage. Cependant on assiste en France comme dans le reste de l'Europe à l'apparition de projets de méga-élevages où les vaches ne se comptent plus par dizaines mais par centaines ou milliers. Du fait de ce changement d'échelle drastique, il est impossible dans ces élevages d'avoir un accès au pâturage et les vaches restent enfermées toute l'année. Ces élevages sont largement critiqués du fait des risques qu'ils présentent pour l'environnement, le paysage, l'emploi, le respect de la ruralité, et bien sûr le bien-être animal (CIW France).

Louis Egli et Louise Converset, sont les parents de Roger. Son père d'origine suisse, est venu en France dans les années 20 et a emménagé dans le pays de Gex. Il a travaillé dans une fromagerie et a été berger dans des fermes à Reignier pendant 20 ans. C'est durant cette période qu'il a rencontré sa femme Louise originaire de Belleaux et a eu 3 fils et une fille.

Il cherchait un petit domaine pour installer sa famille et se mettre à son compte. Depuis Reignier, il était attiré par un joli coteau ensoleillé des Voirons du côté de Limargue. Il venait s'y promener le dimanche, jusqu'au jour où en discutant avec un voisin qui faisait son jardin, il apprit que la propriété de la famille Bajulaz, juste en dessous, un peu à l'abandon, était à vendre. Il décide d'acheter la vieille bâtisse sur quelques hectares pour la rénover et installer environ 18 vaches pour commencer son activité d'agriculteur éleveur à son compte.

Roger Egli, a commencé dans les années 1963 -1964 durant les vacances scolaires par aider à la ferme parentale, tout en poursuivant sa formation à l'école familiale rurale de Vétraz, obtenant après 3 ans un brevet d'apprentissage agricole. Il a ensuite complété sa formation par des stages plus ou moins longs dans des fermes de la Bresse, en Saône et Loire et en Bretagne.

En 1974, avec son jeune frère, ils reprennent l'activité familiale. Ils travaillent alors à la transformation et à l'agrandissement de la ferme. Il loue des terres agricoles sur Bonne et Lucinges qu'il exploite sur environ 75 hectares. Essentiellement des pâturages destinés à ses 42 génisses Montbéliardes. Il n'a gardé que 2 hectares pour la culture de maïs.

Il produit 220'000 litres de lait par an qu'il apporte à la Fruitière de Fillings. Le lait est classé A et est utilisé pour la production de reblochon. Il nourrit ses veaux avec une partie du lait. Les fromagers se plaignaient du manque de production de lait à l'époque de ses débuts. Aujourd'hui, nombreuses sont les fruitières de Bonne et alentours qui ont fermé.

Depuis quelques années, la fruitière de Fillings se porte bien. Elle transforme tous les jours le lait de qualité AOP Reblochon des agriculteurs de la coopérative, et ce depuis 1950 !

Roger EGLI travaille seul. Sa compagne l'aide pour la traite. Il a demandé à la commune un permis de construire pour un petite habitation qui lui permettra d'être au plus près de ses vaches durant les périodes de vèle.



Il est satisfait car l'année 2023 a été clémente au niveau du climat. Cela a permis une importante production de fourrage. Il n'aura pas besoin, comme l'an dernier, d'aller s'approvisionner ailleurs.

Pas de retraite prévue pour Roger EGLI qui désire rester en activité tant que son état de santé lui permet. On lui souhaite encore de nombreuses années auprès de ses Montbéliardes !

Rosanna Dullaart



La pension de chevaux Denis SERVAGE

Située sur le plateau de Loëx, dans un cadre exceptionnel, la pension de chevaux de Denis Servage est un héritage de famille.

Autrefois ses grands parents, Edmond et Jeanne, vivaient de leur petite exploitation agricole de huit vaches laitières, sur une superficie d'environ 3 hectares.

En 1975, son père, Henri Servage, agrandit l'écurie et construit un hangar sur l'un de leurs terrains pour accueillir matériels et stockage de foin.

Henri était boucher de métier. Durant toute sa vie professionnelle, et malgré une période d'invalidité, il a mit toute son énergie dans son élevage de vaches charolaises. Les fermes environnantes faisaient appel à lui pour l'abattage et la découpe des bovins, (à l'époque cela était autorisé) car il était reconnu dans le milieu pour ses compétences. C'est au décès de son père en 1994, que Denis Servage, se passionne pour le monde équin et crée sa société d'exploitation agricole. Il exerce à la fois le métier d'éleveur et de gardiennage de chevaux.

Aujourd'hui, double actif (Denis est aussi pâtissier), il produit son fourrage sans matière ajoutée et utilise son propre fumier. Sa pension héberge une dizaine de chevaux de races différentes. Il est très fier d'être le successeur de cette exploitation et toujours heureux d'accueillir les nombreux promeneurs du Plateau de Loëx, sur son domaine.

Chaque jour, il se réjouit de profiter de cet espace naturel qui a bien faillit disparaître au profit d'un projet autoroutier ! Denis remercie sa famille (ses grands-parents, son père et son oncle Marcel) de lui avoir transmis ce bel héritage et remercie également Samuel Fischer (Président, aujourd'hui décédé, de l'APPL) pour son combat contre le projet autoroutier.





33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY
 Email : hello@eltis.fr
 Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76



Agence de Bonne
 157 avenue du Léman
 74380 BONNE
 Tél. : 04 50 19 40 29

ca-des-savoie.fr



Didier Martinez
 Artisan peintre


328, chemin des prés potex
 74380 Bonne
 tel: 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80




Pierre LAMBRÉ
 Architecte DPLG

04 50 43 36 96

115 route de Sous-Lachat
 74380 — Bonne
 lambre.archi@orange.fr



AGENCE DE BONNE
bonne.guy-hoquet.com



VOTRE AGENCE DE PROXIMITE
 18, AVENUE DU LEMAN
 74380 BONNE
 Tél : 04 50 36 95 99



Formations par alternance MFR de Bonne

- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- CAPA Horticole
- BAC PRO Services aux Personnes et aux Territoires
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **Rentrée 2021 : BTS Aménagements Paysagers**

Formations courtes pour adultes - Location locaux
 • 1154 Route des Alluaz 74380 Bonne • 04 50 39 20 06 • www.mfr-bonne.fr •



www.chalets-chardon.com

Réalisations Chardon

Le bois maîtrisé

Tél : 04 50 39 22 21 - 74380 BONNE

L'agriculture à Bonne (suite) : zoom sur la Charniaz



Le domaine de la Charniaz est la propriété de la famille de Chillaz depuis plusieurs siècles et est aujourd'hui exploitée par Jean-Luc Burgniard et Maryline Brocard.

La famille Burgniard travaille depuis plus de 60 ans à la ferme, située dans la cour du château sur une propriété de 27 ha. Les parents de Jean-Luc Burgniard ont eu une exploitation de bovins, élevés sur une partie de la propriété puis Jean-Luc a continué l'activité de ses parents.

A l'âge de 25 ans, passionné par les chevaux, il décide de changer d'activité.

En 2007, à la recherche d'un cheval, Maryline Brocard, originaire du Jura et agente immobilière, rencontre Jean-Luc. Une passion en commun et c'est le coup de foudre ! Elle s'installe au domaine, quitte son activité immobilière, suit de nombreux stages pour se former dans le domaine équestre, et obtient son diplôme d'enseignante en équitation. Une autre rencontre, un cheval, cette fois-ci, de race lusitanienne, nommé Garrett lui donne l'idée de participer à des concours dans une discipline peu répandue "l'Equitation de travail". Cette discipline consiste en la reproduction des gestes du vacher espagnol ou portugais aux champs et en la conduite de bétail. Elle est pratiquée en quatre épreuves : dressage classique, maniabilité technique, vitesse, et tri de bétail. Ces concours sont surtout organisés dans le sud de la France, en Espagne et au Portugal.

L'activité essentielle du couple est de faire naître les poulains, (rappelons qu'il est propriétaire de 5 juments poulinières qui chaque année mettent bas entre 2 à 5 poulains), de les élever, les éduquer et de les dresser pour le sport ou pour le loisir. De son côté, Maryline est l'une des rares enseignantes en Haute-Savoie en "équitation de travail". La spécialité du couple : l'élevage de chevaux de race lusitanienne, choisis dans leur pays d'origine.

Jean-Luc gère également la pension et est gardien à l'année de chevaux. Cette activité contribue au financement de leur nouvelle écurie de perfectionnement (pour des cavaliers déjà confirmés).

Les chevaux de ces races nécessitant de la force, seuls les enfants de plus de 12 ans sont autorisés à les monter. Maryline Brocard a développé l'enseignement de l'équitation et prépare également les cavaliers pour les concours. Pour accueillir les prétendants à cette nouvelle école de "dressage et de traditions de Bonne", ils ont acquis un terrain à 500m du domaine de la Charniaz sur lequel a été construit un grand manège. Pour cette école, Maryline a de nombreux projets d'enseignement privés ou collectifs : la biomécanique équestre (fonctionnement naturel du cheval), la proprioception ou sensibilité profonde.

Le couple a le projet de créer des événements sur la propriété afin de faire découvrir, aux Bonnois notamment, leurs différentes activités.

A noter dans vos agendas, un concours équestre qui aura lieu les 2-3 septembre 2023 (avec animations, concert et repas).

Vie Municipale

Alimentation en eau potable & interconnexion des réseaux

L'eau fait partie intégrante du quotidien de tous les habitants d'Annemasse Agglo. La collectivité s'engage à préserver la qualité de cette ressource et offrir aux usagers le meilleur service public possible.

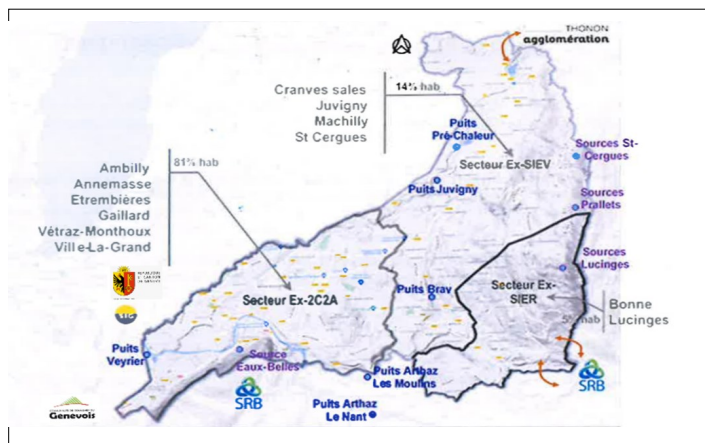
Piliers de l'intercommunalité, l'eau et l'assainissement sont une compétence qu'Annemasse Agglo a à cœur de mener à bien au quotidien, tout en faisant évoluer ses services en fonction des réalités tant locales que mondiales.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau liée au réchauffement climatique, à l'évolution des besoins, l'Etat a voté le "Plan Eau". Ce plan propose aux départements de pouvoir réaliser des travaux nécessaires à la mise en œuvre d'un schéma départemental de l'eau. Il concernera les domaines de la production d'eau potable, de la création ou de l'aménagement de réserves d'eau ou d'interconnexion de réseaux. Suite à ces nouvelles propositions le département de la Haute-Savoie pousse les collectivités, avec des subventions à la clé, à rechercher des synergies entre elles pour connecter leur réseau AEP.

Dans ce cadre, Annemasse Agglo a démarré une réflexion, avec ses différents voisins, aussi bien le SRB (Syndicat de Rocailles-Bellecombe), la communauté du Genevois, Thonon Agglo et le canton de Genève, sur les possibilités d'interconnexions.

Les principales sources d'avenir sont aujourd'hui :

- la nappe du Genevois alimentée par l'Arve et forée au niveau d'Etrembières
- le Lac Léman, soit en connexion avec Thonon Agglo soit avec le Canton de Genève
- et la nappe de Scientrier et le SRB au niveau de Monnetier et Etrembières



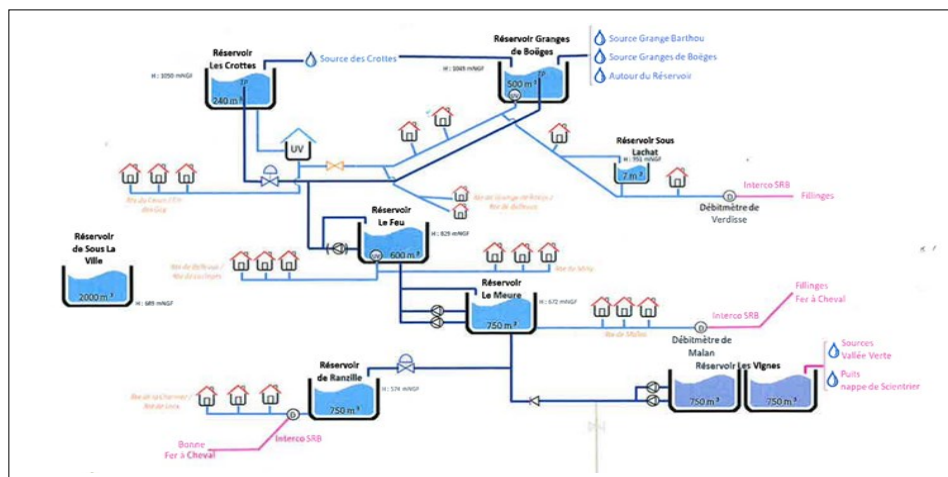
Quand on ouvre le robinet et que l'eau semble couler sans problème, il est toujours intéressant de connaître l'origine de cette ressource qui semble intarissable mais qui est pourtant si fragile.

Annemasse Agglo se décompose en trois unités de distribution :

- **Ex-2C2A**, secteur alimenté par les puits de Veyrier, d'Arthaz le Nant et la source des Eaux-Belles
- **Ex-Voiron SIEV (Cranves-Sales, Juvigny, Machilly et Saint-Cergues)** alimenté par les sources de Prallets, de Saint-Cergues et les puits d'Arthaz Les moulins, du Bray, de Juvigny et de Pré Chaleur
- **Ex-SIER (en partie) (Bonne et Lucinges)** alimenté par les sources de Lucinges et interconnexion avec le SRB (Syndicat Rocailles-Bellecombe)

Si l'on fait un zoom sur la commune de Bonne, on se rend compte que l'interconnexion est le maître-mot de la distribution de l'eau :

- Commune de Bonne : réservoirs de Ranzille, Le Meure et Sous-Lachat
- Commune de Lucinges : réservoirs de Granges de Boège, Le Feu et Les Crottes
- Commune de Fillinges : réservoir des Vignes
- Commune de Cranves-Sales : réservoir de Sous La Ville



ISA BELLE VIE 

Tarologie
Maître enseignante de Reiki

Sur rendez-vous

18 chemin du Centre - Loëx - 74380 BONNE
Tel 06.23.06.20.77 - isabelle.servage@me.com

LA CHAISERIE

Tables et Chaises
Modernes et Rustiques

Dominique MAIRE
74380 BONNE
Tél. 04 50 39 21 91 - Fax 04 50 36 27 33



COLLOUD
la sans de la mesure

Géomètres-Experts *Au service des particuliers, collectivités et professionnels de l'immobilier*

ANNEMASSE 7 rue du Vernand • 74100
DOUVAINE 6 avenue de Genève • 74140

www.colloud-geometre-expert.com
04 50 92 52 20 contact@colloud-geometre.com

VINS DUVERNAY
Depuis 1904

249 Route de Montagnon 74380, Bonne
12 Rue du Capitaine Charles Dupraz 74100, Annemasse
04.50.92.vin.vin



SUPER Bonne

Cafétéria **Station Carburant** **DRIVE** **location**

Parc d'activités de la Menoge - 04 50 31 68 90

ROGUET

PAYSAGE **PISCINE & SPA** **JARDIN SERVICE**

Aménageons & entretenons votre havre de paix
ROGUET, l'expert de vos extérieurs

ROGUET PAYSAGE & ROGUET JARDIN SERVICE 849 Route de Loëx 74380 BONNE
04 50 39 21 55

ROGUET PISCINE ET SPA 157 route Vouards 74140 SAINT-CERGUES
04 50 43 50 05

www.roguet.fr



SAS THERMOZ
ASSAINISSEMENT

- Débouchage, curage toutes canalisations
- Inspection par caméra vidéo
- Vidange curage fosse septique, puits perdus
- Location de bennes

74100 Ville-la-Grand
Tél. 04 50 38 50 92

74200 Thonon
Tél. 04 50 70 17 70



ART & DESIGN

Agencement d'intérieur
CUISINES
Salle de bains
Parquets - Dressing

Claude Lekieffre

Fax 04 50 39 28 41
art.et.design74@gmail.com
Avenue du Léman - 74380 BONNE 04 50 36 27 60

Bientôt une monographie sur notre village !

Parce qu'aujourd'hui il n'y a pas d'écrits sur Bonne et parce que notre village mérite que soit retracée son histoire, les élus ont mandaté Claude Barbier, historien local et attaché à notre commune, pour se pencher sur le passé et relater les événements qui s'y sont déroulés. C'est sur son travail en cours que Rosanna Dullaart, adjointe au maire, a tenu à interviewer l'historien.

Depuis plusieurs mois, vous travaillez sur un ouvrage consacré à l'histoire de Bonne. Pouvez-vous nous parler de votre parcours d'historien et de votre rencontre avec les élus de Bonne ?

Je suis tombé dans l'Histoire dès mon adolescence, en découvrant la généalogie. Puis, après mes études à l'Université j'ai pris goût à la matière historique et, grâce à une thèse soutenue à la Sorbonne en 2014, j'ai pu prétendre à trouver des mandats en tant qu'historien indépendant.

Je suis l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire régionale, régionale au sens "grand Genève" qui est devenue en quelque sorte ma spécialité.

Mes liens avec Bonne sont très anciens car j'ai fait une partie de mon parcours scolaire au Lycée d'Annemasse et fréquentais des Bonnois, notamment Bruno Stämpfli et Claude Baltassat. Par la suite, en pratiquant le ski, j'ai tissé des liens d'amitié avec feu Serge Vouillon, et par le biais de Serge, j'ai croisé la route de Chantal Frarin, qui est aujourd'hui première-adjointe à la mairie de Bonne. Et c'est ainsi que j'ai été contacté pour écrire l'histoire de la commune.

Comment procédez-vous à l'écriture de cet ouvrage ? Quelles sont vos sources, sur quels types de documents vous appuyez-vous ?

Il n'y a pas eu d'ouvrages consacrés à l'histoire de Bonne, on ne peut donc s'appuyer que sur les archives. Le seul épisode où l'on parle du château est la guerre qui opposa Genève et la maison de Savoie qui dura de 1589 à 1602 et s'acheva piteusement avec l'Escalade.

Mais du XVI^{ème} siècle jusqu'à maintenant, rien... Pas une ligne ! Mon travail a donc consisté à aller fouiller dans les archives, à commencer par celles de Bonne. Là, j'ai trouvé un certain nombre de documents éclairants. Mais pas de trace des registres de la Révolution. Il y a 7 cahiers manquants, qui se "promènent" quelque part, vraisemblablement dans le grenier d'une ancienne famille de Bonne. Ces cahiers me permettraient décrire le chapitre de Bonne durant la révolution. Je les recherche avidement, c'est un appel que je lance !

Des archives sur Bonne, on en retrouve à divers endroits : tout d'abord à Bonne, aux Archives Départementales à Annecy ou Chambéry, ou encore à Genève.

Bien que Bonne n'ait pas fait l'objet d'étude, les habitants du lieu ont toujours accordé de l'importance à leur histoire.

Ainsi, dans des délibérations du Conseil Municipal du XIX^{ème} siècle, il est fait plusieurs fois allusion aux anciennes franchises de la ville de Bonne, parce que Bonne était considérée comme une « ville » au moyen-âge. Il existe une publication du Syndicat d'initiatives de Bonne, en 1939, qui mentionne 6 000 habitants alors qu'il n'y en avait pas plus de 800 au Moyen-âge.

Bonne était certes une ville, mais petite, regroupée autour de Haute Bonne et de Basse Bonne. Après la guerre avec Genève, Bonne rentre dans une période de stagnation, et perd la moitié de sa population, qui va s'établir autour de 400 habitants à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Vous attardez-vous sur une période en particulier ?

Le problème de l'historien, c'est qu'il fonctionne avec des documents. Là où il n'y a pas de documents, je ne pourrais pas en parler... Après je pourrais bien sûr « broder » mais je ne suis pas romancier ! L'accent sera fatalement mis sur les 19^{ème} et 20^{ème} siècles, parce qu'il y a des archives, mais aussi parce que ces deux

siècles permettent de mieux comprendre Bonne tel qu'il est aujourd'hui. Parmi les points à relever, le problème des écoles : les écoles privées versus les écoles laïques. Il existe de gros conflits entre les défenseurs des écoles publiques et privées. Le maire, en 1908, Monsieur Chatel, fait construire une magnifique mairie-école qui se trouvait à Haute-Bonne (on peut l'apercevoir sur les cartes postales anciennes). Le problème ce sont les terrains sur lesquels elle a été bâtie : des remblais non stabilisés. Au bout de 50 ans, il a fallu la détruire.

Bonne vous paraît-elle digne d'un intérêt historique ? Certains personnages de l'histoire locale s'y sont-ils attardés ? Des événements importants s'y sont-ils déroulés ?

Les épisodes importants de l'histoire de Bonne ont eu lieu à la fin du 16^{ème} siècle dans le cadre de ces guerres entre Genève et la maison de Savoie. Le château de Bonne est un point fort de la défense du Duc de Savoie contre Genève. Le château est renforcé et un gouverneur est en place. Mais dans ces guerres, le château sera pris par les Genevois, repris par les Savoyards et il s'y déroule un épisode extrêmement tragique : des soldats Savoyards présents dans les soubassements du château font exploser par inadvertance un tonneau de poudre. Il y aura un ou deux morts.

Les Savoyards, pensant que les genevois avaient commis une sorte d'attentat, décident de tuer toute la garnison genevoise et on assiste au massacre de quelques 260 soldats genevois, ici à Bonne. Ils seraient peut-être enterrés dans un lieu proche de la mairie actuelle, Paradis.

Quelques mois plus tard a lieu un deuxième événement qu'on appelle les "vendanges de Bonne" : les genevois sont venus piller le raisin non vendangé des habitants de Bonne (après étude, il s'avère que cet événement aurait plutôt eu lieu à Arthaz-Pont-Notre-Dame) mais le nom "les vendanges de Bonne" est resté. Il s'agirait de la riposte genevoise à l'exécution de ces 260 soldats et là, ce seraient quelques 300 soldats savoyards, piémontais et autres qui auraient été tués. Même les historiens genevois émettent quelques doutes sur cette bataille, qui aurait eu lieu le 17 septembre 1590.

Où en êtes-vous actuellement de vos recherches ?

La période 16^{ème}/18^{ème} siècle sera rédigée durant l'été et à l'automne, j'écrirai la partie concernant la Révolution et l'Empire (sous peu que je retrouve les archives manquantes, bien sûr). Ensuite viendra l'écriture sur les 19^{ème} et 20^{ème} siècles prévue pour le début de l'année prochaine

Quelle-chose vous a intrigué ?

Je crois avoir fait une découverte intrigante. Au XVIII^{ème} siècle en Savoie, le taux d'enfants "illégitimes", nés de parents non-mariés est autour de 1 %. A Bonne, ce taux est de 2,5 % ! En fait, de « nombreuses » Genevoises, enceintes, non-mariées, venaient accoucher à Bonne et confiaient leur enfant en nourrice. J'ai le sentiment qu'une activité économique, tournant autour de la mise en nourrice des enfants, s'était développée à Bonne. Cette découverte est extrêmement intéressante, ce d'autant plus qu'elle met en avant les oubliées des archives : les femmes !

Un tel travail nécessite automatiquement de la passion, le goût de la recherche, fouiller dans les archives... C'est un puits sans fond. A quel moment pensez-vous qu'il sera opportun de terminer cet ouvrage ?

C'est tout le problème d'une recherche. Il faut savoir la terminer.

L'ouvrage devrait être publié (prévision) fin 2024/début 2025. A savoir que 2025 est un moment important : nous fêterons le 800^{ème} anniversaire du premier document qui fait allusion à Bonne. Ce document, évoque le château, qui devait être tout neuf alors, ainsi l'existence d'une agglomération à Bonne.



Mesures à grains exposées à côté de l'église Saint Nicolas

Annemasse Agglo

Annemasse Agglo "territoire vigilance" : les mesures à mettre en place pour la qualité de l'air

La Loi Climat et résilience de 2021 implique la mise en place de Zones à Faibles Emissions dans les grandes agglomérations afin de remplacer progressivement, les véhicules les plus polluants. Les dernières annonces du Ministre de la Transition Ecologique distinguent les territoires en dépassement des normes européennes en termes d'émission de polluants (territoires ZFE) des "territoires vigilance" dont les émissions restent impactantes au sens de la santé, bien qu'elles restent inférieures à ces mêmes normes.

"Territoire vigilance" : les mesures à définir pour Annemasse Agglo

Depuis la promulgation de la loi Climat et résilience d'août 2021, Annemasse Agglo travaille sur la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire.

La réglementation relative aux "territoires vigilance" implique, **dès le 1^{er} janvier 2025**, l'arrêt d'un périmètre d'application et la détermination des véhicules concernés par la restriction d'accès ; à minima les véhicules immatriculés avant le 1^{er} janvier 1996.

"Depuis plus d'un an nous travaillons sur la mise en place d'un ZFE. Les dernières annonces du ministère de la transition écologique placent notre territoire en territoire vigilance, ce qui implique des mesures plus progressives. Pour autant, nous devons poursuivre les réflexions pour une réelle efficacité sur la qualité de l'air, en phase avec les réalités du territoire. C'est pourquoi, une concertation sera menée avec les publics concernés à l'automne".

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Vice-présidente en charge de la transition énergétique et de la démocratie participative et de la relation usager

Ces concertations avec les professionnels et avec le grand public permettront également de réfléchir collectivement aux types de véhicules qui feront l'objet d'une dérogation (ex : véhicules de collection, véhicules de chantier, véhicules de sécurité...) et au calendrier des restrictions.

Le périmètre est, quant à lui, défini et concernera l'aire urbaine d'Annemasse Agglo couvrant environ 75.000 habitants sur les communes d'Annemasse, Gaillard, Ambilly, Ville-La-Grand, Vétraz-Monthoux et une partie de Cranves-Sales.

Un enjeu de santé publique persistant

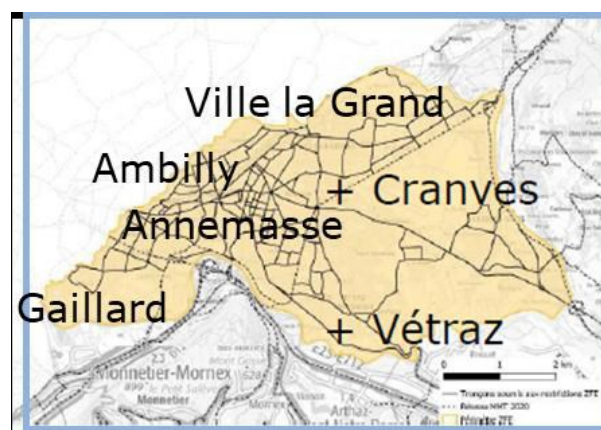
Santé Publique France estime que chaque année 47 000 décès prématurés sont liés aux particules fines, et aux particules d'oxydes d'azote émises par les véhicules routiers, et que la pollution de l'air est à l'origine ou aggrave les maladies respiratoires (asthme, cancer du poumon...), et cardiovasculaires (infarctus, accidents vasculaires cérébraux, arythmies...). Sur Annemasse Agglo, cela représente en moyenne 44 décès attribuables au PM₁₀ et 26 décès attribuables au NO_x chaque année. L'amélioration de la qualité de l'air est donc un enjeu majeur de santé publique.

Le secteur des transports représentait en 2021 plus de la moitié des émissions nationales de dioxyde d'azote, et une proportion importante des émissions de particules fines dans les agglomérations où le trafic est dense. Passer à une mobilité moins polluante permet d'améliorer la qualité de l'air. Notamment, du fait de l'amélioration des normes de pollution du parc roulant, la qualité de l'air s'améliore progressivement depuis plusieurs décennies (réduction de 60% des émissions de dioxyde d'azote (NO₂) entre 2000 et 2021, et de 53 % sur les particules fines entre 2000 et 2021). Les chiffres de la qualité de l'air pour 2022 dans les principales agglomérations françaises témoignent d'une amélioration de la situation, ils restent néanmoins au-delà des seuils de recommandation fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Annemasse Agglo engagée dans une politique volontariste en matière de mobilité responsable.

Depuis plus de 5 ans, les projets en faveur d'une mobilité plus douce, font la part belle aux modes actifs et aux transports en commun sur le territoire. A l'arrivée du Léman Express et du tram fin 2019 se sont ajoutés 3 parkings relais (P+R) pour que les usagers puissent laisser leur voiture aux portes de l'agglomération. Des infrastructures qui n'auraient aucun sens, sans le développement d'une offre de service efficace.

C'est pourquoi le réseau TAC, délégataire de l'Agglo pour les transports en commun, développe son offre en continu et propose des bus à haut niveau de service (ligne Tango), des lignes standard dont la fréquence va continuer de croître fin 2023 et une offre cyclable régulièrement étoffée. A cela s'ajoute le développement des pistes cyclables parmi lesquelles la voie verte et la Via Rhôna, qui contribue à diminuer la part de la voiture dans les déplacements. Moins de véhicules sur la route, c'est autant de particules fines et de dioxyde d'azote en moins dans l'air que nous respirons.



"En un mot, Annemasse Agglo recherche l'intermodalité sur son territoire et propose ainsi des alternatives crédibles et efficaces à la voiture individuelle. L'action menée par les élus et la collectivité va véritablement dans le sens d'une mobilité différente, pensée et motivée pour un cadre de vie sur le territoire."

Christian DUPESSEY

1^{er} Vice-président en charge des ouvrages et projets structurants.



La première étape dès à présent, c'est la vignette !

Les automobilistes susceptibles de traverser le périmètre d'application, sont dès à présent invités à commander leur vignette sur certificat-air.gouv.fr. Ils pourront ainsi évaluer le crit'air de leur véhicule et savoir s'il est compatible avec le périmètre retenu et le cas échéant, saisir l'opportunité des aides proposées par l'Etat pour envisager le renouvellement de leur véhicule (en neuf ou en occasion).

Droit d'expression

La présente tribune est ouverte à la liste d'opposition : "Bonne soyons acteurs du changement"

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

Les saisons passent...et nous voilà désormais à la fin de l'été. La rentrée a sonné et nos habitudes automnales vont reprendre tranquillement.

Lors du dernier bulletin municipal au mois de janvier, nous vous informions des nombreux départs de personnel de la Mairie. Les conditions de travail ont-elles vraiment changé ? Nous ne le pensons pas. Nous sommes toujours au même point, les nouveaux recrutements n'ont pas eu le succès attendu. Les services souffrent énormément. Le Maire peine à assumer ses missions élémentaires, et doit faire appel à du personnel en intérim. Le suivi des dossiers n'est pas correctement effectué, ce qui entraîne pour certains un défaut de légalité. A titre d'exemple, le Maire trouve normal que la demande d'autorisation pour l'installation d'enseignes sur l'espace de vente ne soit pas déposée de la part du promoteur Sagec... Pourtant il s'agit d'une obligation légale !!! Pourquoi avons nous autant de laxisme envers ce promoteur ?

Par ces quelques lignes, je tiens également à informer l'ensemble des bonnois. Vous avez sûrement entendu parler de l'affaire dite "Maison Michon", une enquête est en cours. Lors du dernier conseil, le Maire nous a dit officiellement que désormais M. Laurent Frarin (fils de la 1ère Adjointe) bloquait la vente alors que cette maison, appartenant à la mairie, avait trouvé un acquéreur. La municipalité est ainsi lésée ne pouvant utiliser l'argent de cette vente.

Cette situation devient intenable pour les élus de cette majorité qui soutiennent encore de tels agissements.

Comme vous le savez, depuis janvier, les points d'apports volontaires (PAV) des déchets ont changé. A l'exception du verre, les déchets à recycler sont tous déposés dans le même conteneur. Cette modification et le changement de société de services ont eu pour principale conséquence un débordement systématique des PAV. En mars, nous avons alerté l'adjointe Mme Dullaart sur le fait que cette situation avait assez duré. Nous leur avons proposé des solutions qui étaient, selon elle, impossible de mettre en œuvre, comme l'ajout d'un conteneur supplémentaire. Six mois plus tard, les PAV débordent toujours. Les déchets s'éparpillent régulièrement sur les routes et trottoirs au moindre coup de vent. Est-ce la faute aux usagers qui entassent leurs déchets à côté faute de place ou aux ramassages insuffisants ?? Nous pensons qu'en terme de collecte de déchets, la collectivité doit au maximum faciliter le dépôt, sinon c'est la porte ouverte à tout dépôt sauvage. Nous ne souhaitons pas que Bonne soit une poubelle.



Je profite de ces quelques lignes pour vous inciter à venir nous rencontrer lors des conseils municipaux, mais également à nous contacter pour échanger sur les difficultés que vous rencontrez ou encore toutes propositions que vous jugez utiles...

Bonne rentrée à toutes et tous...

Rémy Deramecourt, Karine Fol, Jean-Philippe Thomas,
Chantal Cadoux et Brice Brayet
Groupe "Bonne, Soyons Acteurs du Changement"
bonne.sadc@gmail.com



Notre Juju s'en est allé...

Nous étions nombreux, famille, amis, collègues, élus, bénévoles de la médiathèque à venir lui faire notre dernier adieu. Julien Grégorio est parti, entouré de la douceur des siens, le 12 mars dernier à l'âge de 34 ans. Mascotte du village, il a travaillé au service restauration du périscolaire durant 9 ans et a été longtemps bénévole à la médiathèque où il accueillait le public.

Un hommage émouvant a été rendu par son papa lors de la cérémonie. Avec ses mots justes, il a parlé de son fils : "Tu as surmonté les obstacles et tu as appris à marcher, tard, à lire et écrire, à faire du vélo 2 roues grâce à la persévérance et quelques tours de reins de M. Belmonte ton instituteur, à faire de la voile, à nager, à faire du cheval ou te servir d'un ordinateur et d'un smartphone. Tu as aussi essayé le parapente, en duo, non sans appréhension. Tu l'es toujours battu pour tes envies, tes passions, même si parfois on n'y croyait pas nous-mêmes"... Et pour nous, qui l'avions connu et côtoyé, ces mots ont résonné dans nos cœurs.

Vie communale

Jeudi 14 septembre à 18h30
à la médiathèque de Bonne

CONFERENCE

Les représentations du massif des Voirons

Proposée par Michel DELAJOU, responsable des publics
à la Villa du Parc & enseignant en histoire de l'art à l'EBAG

Entrée libre et gratuite
Conférence proposée dans le cadre
de "Chemins de crête", festival &
parcours artistique dans le massif
des Voirons

Médiathèque de Bonne

194, Avenue du Léman, 74380 BONNE - Tél. 04 50 36 21 58
mediatheque@mairie-bonne.fr
www.bibliotheques-intermede.fr
facebook.com/bibliothequesintermede

COMMUNE DE BONNE
INTERMEDE
RESEAU DES BIBLIOTHEQUES D'ANNEMASSE AGGLO

Villa du Parc

Bonnes Nouvelles

Yoshi Sushi, des spécialités japonaises dans le centre de Bonne

Que vous soyez plutôt Nigiri, sushi, chirashi, temaki ou encore sashimi, vous trouverez à coup sûr votre bonheur à Yoshi Sushi ! La boutique est ouverte de 11h30 à 22h30 (sauf le jeudi, le vendredi midi et le dimanche midi) et propose des livraisons via Uber Eat.

Yohann, qui a travaillé à Genève dans la restauration de sushis et sa compagne Iness Sellier, ont ouvert leur restaurant le 2 mai dernier au 74 avenue du Fer à cheval.

Pour déguster ces spécialités japonaises, le jeune couple propose deux solutions, soit de la restauration sur place, soit à emporter. Pour toute commande et réservation : 04 50 36 97 07 & Yoshi-sushi@hotmail.com



Un nouveau chef au restaurant Baud

Depuis novembre 2022, Le nouveau Chef du restaurant Baud à Bonne s'appelle Michel Verdu. Originaire de Perpignan, passionné de cuisine, il s'inscrit à l'école Hôtelière où il obtient son diplôme sur sa terre natale.

A 23 ans, il s'installe dans la région, il fait partie des plus jeunes restaurateurs d'Europe et il est sollicité pour rejoindre les plus grands restaurants et Palaces de Genève.

A 40 ans, pour mettre à l'honneur de nouveaux concepts, il ouvre son propre restaurant La Pagerie à Gaillard, qui devient rapidement une adresse incontournable dans le bassin Genevois. Après 10 ans de plaisirs culinaires partagés avec sa fidèle clientèle, il souhaite découvrir d'autres horizons. C'est tout d'abord en Afrique, comme bénévole cuisinier qu'il veut découvrir d'autres sens qu'il pourrait donner à sa vie professionnelle. De voyages, en découvertes il vient à 56 ans, proposer ses talents de "Chef gastronomique" à l'enseigne emblématique de Bonne l'Hôtel Restaurant Baud. Son œil malicieux me dit qu'il voit loin, mais sans précipitation. Il veut donner un nouvel éclat à cet établissement centenaire (1850) qui s'appelait, avec l'arrivée du train dans notre commune, le Buffet de la Gare.

Sa cuisine se veut proche de la nature et des saisons, il désire collaborer en priorité avec des producteurs locaux de qualité.

Il a demandé à Jérôme Bocquet maraîcher de Loëx de l'aider à créer et entretenir un potager bio dans le parc du restaurant. A Jean-Michel Tavernier de lui fournir les fruits rouges, à Raphaël Baltassat sa farine, tous deux producteurs et agriculteurs également habitants de Loëx. Sur Viuz-en-Sallaz, Il sélectionne le Champ des Possibles producteurs en permaculture bio de fruits et légumes. Pour ses plats de poissons, ce sont entre autres, les Pêcheurs du Léman qu'il favorise pour ses commandes.

Ses créations culinaires proviennent de la question qu'il pose en priorité à ses fournisseurs "qu'est-ce que vous avez en ce moment ?" une des raisons pour laquelle il a décidé de proposer des menus carte blanche ; « le plus compliqué c'est de faire simple » dans ce milieu de la gastronomie dit-il.

Le Chef tient à proposer "un Menu d'affaires" à midi, pour les gastronomes qui aiment agrémenter leurs négociations commerciales avec des dégustations de plats qui sont de véritables créations culinaires liant la qualité des produits aux saveurs de la nature comme ses plats signatures : la truite sauvage aux betteraves, la tomate de Loëx avec la mozzarella de Bogève accompagnée d'une émulsion au concombre et un dessert à l'assiette à base de sésame noir, décliné en glace, en caramel, et en meringue.

Son objectif : donner une étoile au Restaurant Baud, "ce serait bien," dit-il "pour le restaurant et pour la commune". Au détour des chemins et sentiers de Bonne, vous pouvez l'apercevoir en train de courir pour garder sa forme mentale et physique.

Il aimerait bien habiter à Bonne mais il attend une belle opportunité de logement.



Nouvelle destination pour la famille Baltassat : les pyramides d'Égypte



Delphine, Yvan Baltassat (éleveur à Loëx) et leurs enfants, Antonin, Zélie, Augustin et Mélodie, sont partis à vélo le 16 août dernier pour un nouveau périple ! Direction, dans un premier temps, le Mont Cenis pour rejoindre l'Italie et la Sicile.

Depuis Lecce, dans les Pouilles, ils prendront un bateau en direction de la Grèce. De là, ils chevaucheront leurs vélos pour atteindre l'Égypte à la fin de l'année !

Pour fêter ce beau projet de voyage, ils ont convié, amis, famille et voisins le samedi 5 août à la ferme à Loëx. Au menu, concert, exposition, et buffet canadien. Nous leur souhaitons un beau voyage !

Suivez leurs aventures sur :

<https://www.polarsteps.com/Baltassat/7909359-sur-la-route-de-nos-reves>



Quelques photos des événements passés dans notre commune



La farfouille a cette année encore connu un franc succès. De nombreux exposants pour de nombreux chineurs !



En ce premier samedi de juillet, la Fascine fêtait son 20ème anniversaire. Pour rappel, cette association a pour vocation de faire vivre le four à pain, élément patrimonial du Hameau de Loëx. L'association œuvre aussi pour la protection et la sauvegarde du patrimoine de Loëx, qu'il soit architectural, matériel ou naturel. A la Fascine, on aime bien faire la fête et bien manger !



Le 29 juin, les élèves de CM2 d'Arthaz-Pont-Notre-Dame et de Bonne se sont retrouvés sur le Plateau de Loëx pour la désormais traditionnelle "Journée du Plateau". Un programme dense les attendait : atelier "Corridors écologiques" animé par la Fédération des chasseurs 74, atelier nature orchestré par France Nature Environnement, contes, pique-nique, fabrication de fromage et découverte de la ferme. Cette année, petite nouveauté, les élèves d'Arthaz ont fait le déplacement en vélo.

Une fin d'année réussie grâce à un chouette spectacle donné par les élèves des écoles de Bonne à l'occasion de la kermesse le 23 juin sur le stade Guy Girard.



Mme Condevaux a fêté ses 90 ans !



Le palais de Stupinigi n'aura plus de secret pour eux ! Traditionnelle sortie du CCAS, jeudi 27 avril



La cérémonie de citoyenneté permet aux jeunes de 18 ans de rencontrer le maire et les élus dans le cadre de la remise de leur première carte électorale. Cette année, une quarantaine de jeunes a reçu une invitation pour cette cérémonie qui s'est tenue le 30 juin dernier.



Cérémonie du 8 mai, en présence de l'Harmonie municipale.

Vie communale

Le Karaté ? Mais qu'est-ce au juste que cet art martial ?

Une activité de remise en forme ? Une façon d'apprendre à se battre, à se défendre ?

Une forme de méditation ou des exercices de respiration ? Le Karaté est tout cela et bien davantage.

Cet art martial permet de se développer dans son entièreté et d'apprendre les techniques de combat et de maîtrise de soi. Sa pratique régulière permet toujours, quel que soit l'âge, d'améliorer un aspect de soi-même, de maîtriser ses peurs, d'être vaillant face aux difficultés de la vie.

La saison qui s'est achevée a révélé de belles progressions chez nos jeunes licenciés, et moins jeunes bien sûr, sur la Voie de la main nue. Bravo pour leur parcours lors des différents passages de grade.

Cette saison, mention particulière pour Julien MASSONNET, récemment promu au grade de ceinture noir 4^{ème} DAN. Avec nos vives félicitations !

Nous serons de retour pour les inscriptions le vendredi 8 septembre 2023 de 18 h à 20 h et le samedi 9 septembre 2023 de 10 h à 12 h.



Reprise des cours à partir du 11 septembre 2023.
Toutes les informations sont sur notre page Facebook.

Le Yoga Club a fêté ses 40 ans

Du 8 au 10 avril 2023, le Bonne Yoga Club fêtait ses 40 ans d'existence lors d'un week-end au Clos des Capucins à Yenne, en Savoie. Le club a été créé en 1983 par Serge Verdet, professeur à la Fédération Française de Hatha Yoga et n'a cessé depuis lors d'accueillir de nouveaux membres. Aujourd'hui, l'association compte 162 adhérents.

Au programme, de nombreux événements, conférences et cours de yoga sur le thème de l'Amour, dans un cadre idyllique et un temps magnifique.

Béatrice Anselmo et sa troupe nous ont présenté la pièce "La réunification des 2 Corées" de Joël Pommeret et nous ont une fois encore enchantés dans une prestation à la fois drôle et triste.

Joël Bergeot, conteur musicien, nous a emmenés dans les pensées de François de Sales sur l'amour mystique avec la lecture du "Traité de l'Amour de Dieu" de St François de Sales agrémentée de morceaux d'accordéon.

Simon Rolinet, philosophe, nous a proposé un débat sur le thème "Aimer ou être amoureux ? L'amour en question".

Osman Turan, psychologue et psychothérapeute, nous a parlé de "l'Amour, une causerie incessante entre la joie et le désir. Eros dans tous ses états".

Le groupe Cosmo Terra nous a envoûté dans un bain de gongs et d'envoies sur les planètes de notre système solaire qui n'a laissé personne indifférent.

Serge Verdet nous instruit sur une infime partie de la philosophie Tantrique.



Raphaëlle Mikulski, médecin généraliste et Serge Verdet, médecin en thérapie chinoise nous ont exposé leurs connaissances sur "L'Amour, une affaire de Biochimie".

Lydie Verdet, après un exposé sur l'amour de soi, a enchaîné sur un cours de yoga.

Paul Grant, musicien virtuose du Sitar et du Santour, et ses musiciens nous ont plongés, comme lors de chaque week-end festif organisé précédemment, dans une ambiance indienne suivie d'une démonstration de chaque instrument et de la façon d'appréhender la musique indienne totalement différente de celle que nous connaissons.

La soirée du dimanche s'est terminée dans la bonne humeur par la dégustation du gâteau d'anniversaire accompagné de champagne.

Au total, six cours de yoga ont été dispensés pendant les trois jours par des professeurs du club et d'autres, fidèles amies de longue date de Serge Verdet.

Lundi après-midi, après ce week-end bien chargé, les participants se sont séparés, la tête remplie de beaux souvenirs et attendent maintenant les 45 ans..... pour recommencer.



Dany et Mireille



Un concert de printemps haut en couleurs et en médailles

La salle communale fut bien remplie le 13 mai dernier pour le traditionnel concert de printemps organisé par l'Harmonie municipale qui a invité pour l'occasion son homologue "l'Echo du Jalouvre-Glières Val de Borne".

Les musiciens(nes) locaux dirigés par Lionel Debruyne ouvrait la soirée avec des airs entraînants telles que les musiques de films d'Ennio Moriconne, The Rock de Glennie Smith, Avatar de James Horner ou encore La La Lande de Justin Hurwitz.

La seconde partie fut assurée par l'Echo du Jalouvre, dirigé par le jeune chef Jean-Gabriel Maurel avec des morceaux choisis comme ABBA, Mickael Jackson ou encore une valse russe.

A l'occasion de cette soirée, cinq musiciennes et musiciens ont été mis à l'honneur en recevant des mains de monsieur le Maire, Yves Cheminal, ainsi que de ses adjoints, les médailles de la Confédération musicale de France.

Les récipiendaires furent :

- Aline Eplénier, René Busquet (absent), William Bouvier, médaille d'argent pour 30 années de présence dans les sociétés musicales,
- Serge Gori, médaille d'or pour 40 années de présence dans les sociétés musicales,
- Patrick Condevaux, médaille d'or avec étoile pour 50 années de présence dans les sociétés musicales.

Le concert s'est terminé par un dernier titre "Take on me" interprété par les deux harmonies, très applaudies par un public enthousiaste.

La musique de film à l'honneur du festival

Le festival NOVEMBRE MUSICAL des VOIRONS se déroulera les 3-4-5 & 10-11-12 novembre 2023.

Pour cette 12^{ème} édition, la thématique sera "La musique fait son cinéma".

Les 11 concerts organisés sur les 5 communes partenaires, Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, Saint-Cergues, Machilly feront la part belle aux compositeurs de musique de film et aux grandes œuvres musicales classiques et jazz reprises au cinéma.

Nous avons prévu des concerts dans la belle église Saint Nicolas de Bonne mais malheureusement celle-ci sera fermée au public en raison de problèmes techniques.

Deux concerts sont toutefois programmés à la salle communale de Bonne :

- le samedi 4 novembre à 20 h, le quintette à vents "Pentagone"
- le dimanche 5 novembre à 11 h, un concert jeune public le quintette "Pentagone".

Pour la première fois, le festival Novembre Musical des Voirons organise une conférence entre les deux week-ends sur la musique et le cinéma, le **jeudi 9 novembre à 19 h dans la salle du conseil de la mairie de Bonne**. Philippe Delzant, hautboïste et ancien directeur du Conservatoire de Musique d'Annamasse animera la conférence. (Entrée libre et gratuite. Un verre de l'amitié sera offert aux auditeurs).

Le comité de NMV et son directeur musical François Salque ont programmé un répertoire qui devrait plaire à tout public, mélomane ou non mélomane, jeune ou moins jeune.

Le dépliant du festival sera diffusé en septembre mais dès à présent nous vous annonçons le concert d'ouverture le vendredi 3 novembre à Lucinges, salle la grange : Ciné-Concert "L'Aurore" de Murnau, mis en musique par Paul GOUSSOT, piano & improvisations.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur : www.novembremusicaldesvoirons.com et la page [facebook](#) Novembre Musical des Voirons.

A très bientôt sur nos évènements !

NOVEMBRE
MUSICAL des Voirons





*Nouvelle déco, Nouvelle ambiance,
Nouveau concept*

Ballade gastronomique

Séminaires et réceptions (réunions, conférences...)

Hôtel ****, Soirées gourmandes

Cave à vin d'exception



www.piste-noire.com - © Millo Maranski

BAUD
HÔTEL - RESTAURANT

181, avenue du Léman
74380 BONNE (FR)
Tél. +33 (0) 450 39 20 15
info@hotel-baud.com

www.hotel-baud.com

les CollectionNEURS
Restaurateurs, Hôtellers, Voyageurs

Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE

Directeur de la publication : Yves Cheminal - Rédaction et conception : service communication

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - Photos : Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : août 2023 - Tirage : 1800 exemplaires